



PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 19 OCTOBRE 2022

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 19 octobre 2022** à 20 h 30 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Anne-Marie MANDRONI**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD – Anne-Claire ROUANET – Michèle EYMARD – Sébastien FRANÇOIS – Agnès BÉRAL – Anne-Marie MANDRONI – Claude MARCOLET – Valérie GRILLON – Nicolas KELEN – Erwan LE SAUX – Marie DECHESNE – Pierre FRESSYNET – Christine MARCILLIERE – Bruno THUET – Béatrice DHENNIN – Jean-Philippe SANTONI – Florence RICHARD – Anne-Charlotte DANNEEL – Guy BOISSERIN – Christelle RIVAT – Béatrice VERDIER – Christophe GALLAY – Roger REMILLY – Jessica DIONISIO – Lionel BRUNEL – Sylvie GUINET – Laurence BEUGRAS – Solange VENDITTELLI – Isabelle WEULERSSE – Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Jean-Philippe GILLET (à Roger REMILLY) – Éric JACQUET (à Nicolas KELEN) – Christiane CONSTANT (à Lionel CATRAIN)

A l'ordre du jour aujourd'hui :

- FINANCES 3
 - 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 3
- ADMINISTRATION GÉNÉRALE..... 6
 - 2. RECENSEMENT DE LA POPULATION..... 6
 - 3. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX..... 7
 - 4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT 13
 - 5. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE..... 14
- ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE..... 16
 - 6. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT 16
 - 7. LUDOTHÈQUE « INTER'LUDE »..... 16
 - 8. BRISCOPE 19
- INFORMATIONS..... 20
 - 1. Décisions du Maire 20
 - 2. Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL) 20
 - 3. Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) 26

M. Serge BÉRARD : Chers collègues, bonsoir. Je vous propose que l'on commence ce Conseil municipal si tout le monde est installé. Tout d'abord, en proposant un secrétaire de séance ; alors nous sommes convenus qu'à l'avenir, pour des raisons de facilités administratives, nous ne proposerons plus qu'un seul secrétaire de séance si vous le voulez bien et, en l'occurrence, je vous propose Anne-Marie MANDRONI. C'est son tour, si elle en est d'accord. Merci Anne-Marie. Nous allons être au complet.

Concernant les pouvoirs :

- Jean-Philippe GILLET donne pouvoir à Roger REMILLY ;
- Éric JACQUET donne pouvoir à Nicolas KELEN ;
- Christiane CONSTANT donne pouvoir à Lionel CATRAIN.

Vous avez pris connaissance des documents qui vont être adressés, j'imagine ? Parmi eux se trouve le procès-verbal du Conseil municipal du 21 septembre 2022 et je vous proposerai donc d'approuver de voter ce procès-verbal, sauf s'il y a des questions à ce sujet.

Mme Laurence BEUGRAS : Juste une remarque. Sur le procès-verbal du dernier Conseil, j'ai retrouvé une annotation qui m'interpellait directement (alors j'avais déjà trouvé cela fort maladroit lors de la séance du Conseil municipal), mais de le retrouver en écrit, cela me gêne un peu et c'est sur le sujet de la non-consultation par la municipalité de la Poste par rapport à la fermeture pour travaux où M. BOISSERIN me dit « je pense que votre voisine doit pouvoir en parler ». Si je n'interviens pas et si je n'en parle pas, c'est juste pour des raisons de ne pas être en conflit d'intérêt et d'éthique, qui me sont dues aussi bien en tant qu'élue que par mon organisation employeur.

M. Serge BÉRARD : Nous notons cela. Vous n'étiez pas citée nominalement.

Mme Laurence BEUGRAS : Non mais la voisine de Mme WEULERSSE, c'était quand même très clair.

M. Serge BÉRARD : Pour tous ceux qui regardent effectivement, cela a du sens. Comme vous le savez en fait, ce PV est la restitution intégrale de tout ce qui est dit donc nous avons noté ; en tout cas vous avez précisé les raisons qui font que, de toute façon, vous ne seriez pas intervenue.

Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous propose de prendre connaissance de l'ordre du jour. Nous allons d'abord avoir une délibération d'Agnès BÉRAL concernant le budget principal de la Commune ; délibération modificative. Ensuite dans l'administration générale, Agnès BÉRAL nous parlera, en matière du tableau des emplois non permanents du recensement ; une délibération qui concerne une modification de délégués au SIDESOL. Une délibération a été retirée je crois, concernant les transports. Nous y reviendrons mais il y a quelques questions techniques autour de cela donc la délibération qui a été proposée, SYTRAL Mobilités, sera retirée.

Ensuite, deux délibérations qui concernent les modifications du tableau des emplois permanents, présentées par Pierre FRESSYNET. Agnès BÉRAL, à propos du remboursement des frais de déplacement de notre déplacement à Hirschberg.

Florence RICHARD rapportera une délibération concernant la ludothèque et ensuite une dernière délibération portant sur la tarification de la buvette, du Briscope je suppose, et des vestiaires.

Puis, nous aurons une présentation par Roger REMILLY du rapport d'activité du Syndicat Intercommunal du SIDESOL et, par Bruno THUET, une présentation du rapport d'activité du SIGERLY et quelques informations en complément par la suite.

Est-ce qu'en amont il y a des questions ou des remarques ou des questions que vous souhaiteriez poser à l'issue de ce Conseil ? S'il n'y en a pas, je vous propose de commencer directement ce Conseil par la délibération proposée par Agnès BÉRAL.

- **FINANCES**

- 1. BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Délibération budgétaire modificative n°1 – Exercice 2022

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Bonsoir à tous. Ce rapport concerne une délibération budgétaire modificative, la première pour l'exercice 2022. Elle s'élève à 114 400 € en fonctionnement et à - 356 000 € en investissement. Nous allons déjà commencer par le fonctionnement. Le tableau vous est présenté. Il faut noter les modifications au niveau des charges à caractère général qui s'élèvent à 80 000 €. Il s'agit d'intégrer le renfort, enfin l'externalisation du nettoyage, encore, des lieux scolaires, pour un montant de 35 450 € ; d'intégrer l'ajustement de la redevance des gros producteurs de déchets (nous sommes un gros producteur de déchets), donc plus 10 000 € par rapport à ce qui a été fait l'année dernière. Tout simplement, un changement au niveau du SITOM, du poids des prélèvements, et également inscrire le premier versement du programme TENTE (Territoire Engagé pour la Transition Ecologique) pour 12 000 € cette année et le coût total sera de 23 000 €, donc 11 000 € pour l'année prochaine. Voilà pour les charges à caractère général.

Les charges de personnel : il s'agit d'afficher la mise à disposition du personnel donc maintenant nous notons la dépense totale et nous verrons en recette également une certaine somme. Cette année c'est 137 200 € en dépenses. Ensuite, - 27 000 €, nous avons ajusté le montant du FPIC qui a finalement été un peu moins élevé que prévu. Voilà pour les dépenses.

En recettes, le produit des recettes est donc, comme je le disais avant pour les dépenses, la mise à disposition du personnel. Nous avons 75 000 € de mise à disposition du personnel, que ce soit aussi bien de la RCAVB que du CCAS. Nous avons notifié à 40 000 € (impôts et taxes), c'est l'ajustement de l'attribution de compensation que nous avons notée à 3 400 000 € et qui est en fait à 3 440 000 €, donc 40 000 € de plus. Après ce sont des sommes un peu plus modestes. Il y aura moins de reversements du CCAS que prévu à cause d'un différentiel de refacturation, enfin de la PSU. Le CCAS nous reversera moins que prévu donc, pour un montant de 36 400 €.

Nous équilibrons donc ce chapitre de fonctionnement à hauteur de 72 000 € en moins sur la section d'investissement. Voilà pour le fonctionnement.

Nous pouvons passer à l'investissement. Nous sommes à 356 000 € ; essentiellement les 230 000 € produits des cessions, que nous reportons à l'année 2023 ; la cession de la rue de l'Industrie. Le compromis est signé mais l'acte n'aura lieu qu'en 2023, donc nous le retirons de cette année.

En subventions d'investissement reçues, nous avons -40 000 € qui correspondent à la baisse des produits des amendes de police dues au vandalisme tout simplement, de la borne qui est à l'entrée de la Ville de Brignais (il y a toujours une mauvaise nouvelle...) et enfin, 14 000 € que nous reportons sur 2023 sur la rétrocession de la ZAC de la Giraudière.

En équilibre, à hauteur de l'investissement sur les dépenses imprévues, nous avons 103 000 €. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Sylvie GUINET : Bonsoir. J'ai à souligner deux remarques. Vous parlez d'augmenter les recettes de locations de salles de 25 000 € en fonction du réalisé à la date. Pouvons-nous avoir un peu aujourd'hui ce réalisé ? 25 000 € est quand même un montant assez important donc cela veut dire en plus augmenter, et à la base c'est déjà fois plus 25 000 € ?

Mme Agnès BÉRAL : Oui, tout à fait.

Mme Sylvie GUINET : A quoi correspondent les recettes de locations de salles ? Le montant n'est pas négligeable quand même.

Mme Agnès BÉRAL : Non, non, tout à fait mais il était sous-estimé quand nous avons fait le budget et lorsque nous constatons effectivement, en réalisé, que nous avons 25 000 €, nous rajoutons 25 000 €.

Mme Sylvie GUINET : Oui mais pourrions-nous avoir le détail, enfin à quoi correspond cette augmentation de 25 000 € ?

Mme Solange VENDITTELLI : Quelles salles sont louées ?

Mme Sylvie GUINET : Eventuellement, oui car pour avoir 25 000 € de plus, on se dit que derrière il y a de la location.

M. Serge BÉRARD : Nous allons avoir le détail de cette augmentation.

Mme Alice NAVARRO : Je ne vais pas avoir tout le détail des salles louées, par contre ce que je peux vous donner c'est la prévision budgétaire. Nous avons prévu 13 000 € parce que nous étions partis sur un estimatif assez bas. Nous avons eu deux années compliquées en termes de locations de salles et là, si nous rajoutons aux 13 000 €, 25 000 €, nous sommes à 38 000 €. Cela intègre la reprise d'activité de nos associations. Typiquement aujourd'hui, vous avez eu le Congrès des Maires au gymnase donc il y a eu la location du gymnase, voilà, nous avons des recettes un peu plus importantes aussi. Je n'ai pas tout en tête mais nous pourrions vous faire passer le détail de tout ce qui a été loué si vous le souhaitez.

Mme Sylvie GUINET : Merci. J'en ai une autre, c'est la suppression de l'opération des gradins rétractables dans l'auditorium. Pouvons-nous savoir à combien c'est estimé ?

Mme Agnès BÉRAL : C'est estimé à 40 000 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Puisque l'on ne peut pas comparer parce qu'il y a eu le Covid, avant le Covid elle était de combien ? C'est ça qui est intéressant.

M. Serge BÉRARD : Nous vous donnerons l'information de 2019 peut-être ?

M. Philippe BLAIN : Oui, nous la communiquerons. De tête, c'était un tout petit peu moins que ce que nous affichons là.

Mme Isabelle WEULERSSE : Bonsoir. J'ai une question qui ne concerne pas spécifiquement ce qui a été exposé par Mme BÉRAL mais qui concerne le budget de la Commune. Le 8 septembre nous avons une Commission générale au cours de laquelle avaient été évoquées des questions liées aux économies d'énergie. Vous aviez évoqué certains gestes qui seraient faits, comme par exemple de baisser le chauffage (ou d'ajuster le chauffage). Il n'y avait aucun chiffre qui n'avait été donné et donc c'était assez difficile de se faire une idée.

Nous avons également posé la question de l'impact de l'inflation d'énergie sur le budget de la Commune puisque nous entendons partout, c'est répété partout, qu'effectivement il y a beaucoup de communes, beaucoup d'industriels aussi qui vont avoir de grandes difficultés avec l'énergie. Il m'avait été répondu à l'époque que les données bien sûr, nous les avons, donc j'avais dès le lendemain, le 9 septembre, envoyé un mail ; mail auquel je n'ai toujours aucune réponse. J'avais demandé des données brutes donc je suis un peu surprise parce que je ne comprends pas bien.

Soit nous n'avons pas ces données, mais je pense que nous avons les données, soit on ne veut pas me les donner, ce serait très surprenant, soit il y a quelque chose que l'on ne veut pas nous dire. Je souhaiterais avoir une réponse sur ce point.

M. Serge BÉRARD : Rassurez-vous, comme vous le savez, nous avons prouvé à maintes reprises que nous travaillons dans la plus grande transparence, Mme WEULERSSE, donc effectivement votre question a été relayée. Les services ont produit un document que nous allons vous communiquer, qui est assez complet et assez détaillé.

Pour ce qui concerne la fin d'année puisque là nous sommes sur une modification budgétaire qui concerne 2022, nous ne sommes pas dans la capacité de mesurer s'il y aura des impacts. A priori nous sommes sur des contrats qui seront à la marge et d'autant plus que pour l'instant nous n'avons toujours pas, à ma connaissance, allumé le chauffage donc nous sommes dans des consommations du coup qui sont limitées et il est utile d'appréhender ce qu'il va se passer sur les deux derniers mois, qui ne vont pas impacter beaucoup le budget.

En revanche pour l'année prochaine, en gros, nous pouvons dire que nous allons avoir des impacts d'augmentation pour ce que nous avons en synthèse, de l'ordre de 10 à 14%, je crois, selon les types de contrats sur l'électricité et le gaz et nous vous donnerons le détail de tout cela.

Parallèlement, bien entendu, nous avons exposé la volonté d'agir sur la réduction des coûts.

Nous préparons donc, lorsque nous allons allumer le chauffage, nous allons repartir sur des consignes différentes et nous allons également travailler sur l'éclairage. J'ai demandé aux services d'organiser une réunion publique pour aussi accompagner ces changements par une validation, en tout cas un échange avec la population parce que lorsque nous allons décider d'éteindre la nuit, nous avons plusieurs modalités, donc les choses sont en train de s'organiser.

L'objectif que nous avons avec les éléments connus aujourd'hui, ce serait finalement d'arriver à maîtriser ce budget (nous verrons lorsque nous voterons le budget en fin d'année) en 2023, en compensant au mieux les augmentations de tarifs. Nous pouvons nous donner une indication par des réductions de consommations. Voilà dans quel contexte nous nous trouvons.

Mme Isabelle WEULERSSE : Merci pour ces précisions. Je reste quand même surprise.

J'avais demandé des données brutes et ce qui m'intéresse aussi c'est de savoir ce qui pèse dans la dépense énergétique de la Commune puisqu'effectivement quand on nous dit que l'on va jouer sur l'éclairage, très bien, maintenant qu'est-ce que ça pèse, quel est le poids ?

Sinon c'est quand même assez difficile de se faire une idée quand on est simplement dans des considérations sans aucune donnée chiffrée. Je vois très bien que nous voulons être dans de la transparence, moi c'est vrai que je suis un peu surprise quand on me dit que l'on a des données et que plus d'1 mois après je n'ai rien.

M. Serge BÉRARD : Vous les aurez puisque là je les ai eues, il y a deux ou trois jours. Nous allons vous les faire suivre comme c'était indiqué.

Mme Agnès BÉRAL : Je voudrais juste ajouter que nous avons des marchés dont nous n'avons pas non plus en temps réel le montant des augmentations. Nous avons des tarifs qui sont fixés et il ne faut pas oublier non plus que nous avons des facturations qui vont nous arriver, par exemple en janvier 2023 pour l'année 2022 donc nous ne savons pas à la date exactement ce que nous consommons et ce que nous allons payer. On ne nous a pas dit exactement combien ça va nous coûter.

Mme Isabelle WEULERSSE : Je pense que nous avons des compteurs qui sont relevés, voire télérelevés ; donc nous devons savoir à peu près ce que nous consommons. Je pense que sur les années précédentes, quand on fait un choix d'investissement comme d'investir dans des « leds », je suppose que l'on a fait une étude pour se dire qu'effectivement c'était un poids de dépense importante ; je suppose.

M. Serge BÉRARD : Oui, bien sûr. Est-ce qu'il y a d'autres questions par rapport à cette modification budgétaire ? S'il n'y en a pas je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 7 contre et 26 pour. Je vous remercie.

- **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2. RECENSEMENT DE LA POPULATION**

- TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS**

- Création de postes – année 2023**

- Rapporteur : Agnès BERAL**

Mme Agnès BÉRAL : C'est la création d'emplois non permanents pour le recensement de la population. Comme vous le savez certainement, l'INSEE nous demande de recenser la population tous les ans donc nous créons pour cela deux postes de recenseurs non permanents pour une période, globalement d'1 mois mais cela peut être jusqu'à 2 mois suivant l'état des collectes.

Au niveau de la municipalité, nous avons un coordinateur pour ce recensement c'est une personne de la direction générale des services. Nous vous rappelons que la collecte de 2023 aura lieu du 19 janvier au 25 février, qu'il y a 2 semaines de préparation de recensement avant le début de la collecte et trois jours d'analyse à la fin de la collecte et qu'il y a une formation de 2 demi-journées pour les recenseurs dispensée par l'INSEE.

C'est donc bien aux communes d'effectuer ce recensement et l'INSEE récolte les résultats. Ils sont rémunérés, ces deux agents, sur le grade d'adjoint administratif territorial – indice de rémunération : 352. Il y aura un arrêté de nomination de deux agents en qualité d'agent recenseur et un contrat de travail nominatif. Il y aura un coordinateur, comme je vous l'ai précisé, de la direction générale des services pour terminer ce recensement.

Nous vous demandons donc simplement d'acquiescer l'embauche de deux personnes pour le recensement 2023.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a des questions ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité, merci.

Mme Agnès BÉRAL : On m'avait posé une question en Commission n°1 : le nombre de Brignairots concernés par an était une moyenne de 800, soit environ 430 logements concernés.

3. SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD OUEST LYONNAIS (SIDESOL)

Modification d'un délégué de la commune

Rapporteur : Roger REMILLY

M. Roger REMILLY : Rapidement, je vais éviter de lire toute la première page donc nous avons obligation, la Ville de Brignais doit désigner deux délégués titulaires, deux délégués suppléants pour le représenter au sein du Syndicat des eaux du Sud-Ouest Lyonnais. Actuellement, les délégués titulaires sont Mme Christine MARCILLIERE et moi-même et les délégués suppléants sont M. Guy BOISSERIN et M. Lionel BRUNEL.

Pour des raisons d'indisponibilités récurrentes, Mme MARCILLIERE demande à passer de déléguée titulaire à déléguée suppléante donc la délibération porte, pour acter cette décision de désigner M. Guy BOISSERIN comme délégué titulaire et Mme MARCILLIERE comme déléguée suppléante.

M. Serge BÉRARD : Comme il se doit, d'une certaine manière une démission et une proposition. S'il y avait des candidats pour ce poste, ils pourraient se déclarer. Si ce n'est pas le cas, je vous proposerais de passer à un vote à main levée.

Mme Solange VENDITTELLI : Juste une question sur le délégué et le titulaire : en général le délégué, lorsqu'il ne peut pas se présenter, il envoie un mail à son suppléant pour le remplacer. Moi c'est le cas et je remercie les personnes qui sont avec moi au syndicat du SYSEG parce qu'à chaque fois on m'a demandé et j'y suis allée avec plaisir. Je ne sais pas si c'est le cas pour tous les autres syndicats ; si tous les délégués jouent le jeu.

M. Serge BÉRARD : Je pense mais c'est vrai que ça dépend un peu des conditions et des syndicats.

Mme Solange VENDITTELLI : J'ai eu aussi Sébastien FRANCOIS, M. REMILLY ; ils me préviennent et je vais les remplacer quand je peux. Je les en remercie mais je ne sais pas si c'est le cas pour tout le monde. Pour les autres, pour mes collègues, je ne suis pas certaine.

M. Lionel BRUNEL : En fait sur les syndicats où il y a un représentant c'est assez facile. Sur le cas qui nous occupe, il y en a deux. Comme il y a eu déjà un ou deux incident(s) sur des retards de titulaires...

M. Serge BÉRARD : De quels incidents parlez-vous, M. BRUNEL ?

M. Lionel BRUNEL : Je suis en train de vous l'expliquer. Il s'est avéré que je suis allé souvent assister aux réunions du SIDESOL comme suppléant. Un titulaire était absent donc le Président m'a demandé de venir siéger et puis le titulaire est arrivé après en voulant récupérer sa place... et en fait on n'a pas vraiment obtenu de réponse claire sur : est-ce que quelqu'un est suppléant de quelqu'un d'autre ou pas et comment ça s'organise ?

J'ai posé deux fois la question suite à ces problèmes-là en disant que quand un titulaire n'est pas là, est-ce qu'il doit rechercher dans ses deux suppléants ? Est-ce qu'il y a un ordre de priorité ou est-ce que, par exemple lorsque le titulaire 1 est remplacé par le titulaire 2 ou l'inverse ?

M. Serge BÉRARD : A priori il y a un titulaire, alors Roger REMILLY ; la pratique concrètement, comment cela se passe ? En fait je pense que ça se passe bien.

M. Roger REMILLY : Pour répondre à M. BRUNEL par rapport à l'endroit où cela s'est produit au SIDESOL, le titulaire était en retard en réalité et M. BRUNEL étant là, M. le Président du SIDESOL a demandé à M. BRUNEL s'il voulait bien participer. Personnellement je n'ai pas vu d'objection mais après le titulaire est arrivé. Je ne pense pas qu'il y ait eu une confusion.

M. Lionel BRUNEL : Non mais c'est simplement l'élément de savoir comment nous fonctionnons là-dessus ? Si c'est au petit bonheur de celui qui est là ou s'il y a une vraie organisation ?

M. Serge BÉRARD : Selon les syndicats, il y a un titulaire et un suppléant ou parfois c'est lorsqu'il y a deux titulaires par exemple, l'un ou l'autre des suppléants peut remplacer le titulaire. Au SIDESOL honnêtement, j'avoue que je ne sais pas exactement quelle est la règle ; comment vous fonctionnez.

M. Roger REMILLY : C'est pareil mais là je pense que ce n'est peut-être pas clair, mais si un titulaire (cela m'est arrivé au SYSEG) ; si je ne peux pas y aller, j'ai demandé au suppléant de pouvoir me remplacer. Là je pense que c'était un retard et ce n'était pas prévu.

M. Serge BÉRARD : En tout cas merci au pied levé d'avoir accepté de remplacer le titulaire, M. BRUNEL. M. BLAIN pour préciser les choses peut-être ?

M. Philippe BLAIN : Je vais essayer ; si je dis quelque chose qui n'est pas bon, je le corrigerai dans un second temps. Pour moi, lorsqu'il y a deux délégués titulaires et deux délégués suppléants, sauf si les statuts du syndicat en cause disent le contraire (parce que ce sont les statuts qui prévalent), il n'y a pas de suppléant attaché au titulaire ; c'est-à-dire que chacun des deux suppléants peut venir combler l'absence du titulaire. Pour moi ça doit être la règle sauf si, je me permets de le dire, les statuts du syndicat (alors, je n'ai pas sous la main les statuts du SIDESOL) mais il peut y avoir des statuts différents qui, dans ce cas-là, l'emporteraient sur, parce que c'est considéré comme un mode d'organisation non substantiel. Les statuts pourraient venir à rebours mais si rien n'est écrit dans les statuts : deux titulaires et, indifféremment, les suppléants qui peuvent venir les suppléer.

M. Serge BÉRARD : Pour présider le SMAGGA, je fonctionne comme ça et ça fonctionne très bien. Il y a une volonté de participer et quand on ne peut pas on fait appel à son suppléant et parfois le suppléant est là aussi mais ne prend pas part au vote à ce moment-là.

Pour revenir à notre question, est-ce qu'il y a des candidats ? Sinon je vous proposerai de passer, pour valider ce changement, cette mutation entre suppléant et titulaire, au vote à main levée. Comment ? vous voulez faire un vote à bulletins secrets ? Nous pouvons le faire. Vous voulez faire un vote à bulletins secrets ? Très bien. Qui est candidat d'ailleurs ? M. BOISSERIN, candidat suppléant, nous en avons déjà deux, Mme MARCILLIERE. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Mme VENDITTELLI et Roger ? Bien sûr, deuxième titulaire, nous refaisons le vote alors. Nous allons avoir des petits papiers.

M. Philippe BLAIN : Que les personnes qui ont des pouvoirs pensent à me demander deux papiers.

M. Serge BÉRARD : Nous l'avions prévu. Il y a donc trois candidats titulaires : M. REMILLY, M. BOISSERIN et Mme VENDITTELLI. Il y a un candidat suppléant M. BRUNEL, et est-ce qu'il y a un deuxième candidat suppléant ? M. CATRAIN, merci M. CATRAIN.

Vous allez donc voter deux titulaires et deux suppléants et nous décomptons. M. BLAIN, est-ce que nous faisons un vote avec les noms ? D'abord les titulaires et ensuite les suppléants. Je rappelle, il y a trois candidats titulaires ; nous procédons à ce vote-là donc les trois candidats titulaires sont : M. BOISSERIN, M. REMILLY et Mme VENDITTELLI. Il faut en choisir deux sur les trois. Vous proposez deux noms, s'il vous plaît, et nous allons dépouiller tout ça.

- *Vote à bulletins secrets* -

Nous allons avoir besoin de scrutateurs. Vous nous proposez un scrutateur ? Habituellement nous prenons le plus jeune. Qui est-ce qui se joint à M. KELEN pour la qualité du scrutin ? Madame GUINET ? Il nous faut deux personnes. Monsieur CATRAIN.

M. Nicolas KELEN et M. Lionel CATRAIN :

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN et j'ai un troisième, Christine MARCILLIERE (nul)

Solange VENDITTELLI – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Conseil municipal – Brignais

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Alors là j'ai 4 noms, titulaires et suppléants, j'ai tout : nul

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger BOISSERIN – Roger REMILLY.

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Là j'en ai 4 : nul.

Roger REMILLY – Solange VENDITTELLI.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Roger REMILLY – Guy BOISSERIN.

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Guy BOISSERIN – Roger REMILLY.

Il y a donc 30 valables et 3 nuls.

M. Clémentine HOCHART : Sur les 33 bulletins de vote nous avons 3 nuls, 8 VENDITTELLI – REMILLY, 22 BOISSERIN – REMILLY.

M. Philippe BLAIN : Sont élus Messieurs REMILLY et BOISSERIN. Si vous voulez nous pouvons le redonner par personne, c'est-à-dire que Roger REMILLY a 30 voix, Guy BOISSERIN en a 22 et Solange VENDITTELLI, 8, et il y a 3 nuls.

Je vais passer aux suppléants. M. le Maire, si vous pouvez rappeler les noms.

M. Serge BÉRARD : Les noms des candidats suppléants sont : Mme MARCILLIERE, M. BRUNEL et M. CATRAIN.

M. Philippe BLAIN : Si quelqu'un a un doute sur les noms, on demande ; c'est dommage d'avoir des nuls.

M. Serge BÉRARD : Et il faut mettre deux noms, je rappelle. Nous avons trois candidats et nous avons deux postes de suppléants. Mme MARCILLIERE, M. BRUNEL et M. CATRAIN.

M. Philippe BLAIN : Mêmes scrutateurs ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons continuer, c'est une bonne équipe. Ah non ce n'est pas possible car M. CATRAIN est candidat.

M. Philippe BLAIN : Donc Solange VENDITTELLI en substitution de Lionel CATRAIN.

M. Nicolas KELEN et Mme VENDITTELLI : Christine MARCILLIERE et Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Lionel CATRAIN – Christine MARCILLIERE.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Lionel CATRAIN – Lionel BRUNEL.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Lionel BRUNEL – Lionel CATRAIN.

Lionel BRUNEL – Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE tout court.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est nul ou c'est bon ?

M. Serge BÉRARD : Je ne pense pas que ce soit nul.

M. Philippe BLAIN : Mettez-le de côté, nous allons réfléchir.

M. Nicolas KELEN et Mme Solange VENDITTELLI :

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Lionel CATRAIN – Christine MARCILLIERE.

Christine MARCILLIERE – Lionel BRUNEL.

Lionel BRUNEL – Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

Christine MARCILLIERE – Lionel BRUNEL.

Christine MARCILLIERE, seule.

Christine MARCILLIERE – CATRAIN.

Christine MARCILLIERE, seule.

Christine MARCILLIERE – Lionel CATRAIN.

M. Philippe BLAIN : Une précision peut-être sur les quatre bulletins seuls, à mon sens c'est valide parce que le vote on le fait par deux parce que vous avez fait le choix de le faire par deux, vous auriez pu aussi dédoubler un – un. Je compterais les votes uniques pour Mme MARCILLIERE à son crédit.

M. Serge BÉRARD : Cela me paraît pertinent, de bon sens. Des remarques par rapport à ce choix ? S'il n'y en a pas je vous propose de dépouiller. Allez-y pour les résultats.

M. Philippe BLAIN : Clémentine va vous annoncer son décompte mais s'il y a un doute, nous pouvons recompter.

M. Clémentine HOCHART : Mme MARCILLIERE : 24, M. BRUNEL : 10, M. CATRAIN : 26.

M. Serge BÉRARD : Je retiens donc que nous avons deux nouveaux suppléants, Christine MARCILLIERE et Lionel CATRAIN. Mme VENDITTELLI, je vous remercie pour nous avoir permis d'exercer un droit démocratique et de montrer qu'une fois de plus, le fonctionnement de ce Conseil municipal est irréprochable.

Nous acterons donc le résultat de ce vote et il faudra bien entendu indiquer au SIDESOL que nous avons un nouveau titulaire et deux nouveaux suppléants.

S'il n'y a pas de questions ou remarques par rapport à ce vote, je vous propose de passer à la délibération suivante portée par Pierre FRESSYNET.

4. SERVICES MUNICIPAUX – DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Création d'un emploi permanent à temps complet (100%) dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Bonsoir à tous. Il y a deux délibérations qui concernent des adaptations mineures du tableau des effectifs. Cette première délibération propose de créer un poste de technicien territorial.

Il s'agit d'un poste de responsable dans l'une des Unités de la Direction enfance jeunesse et sport dite DEJS. Cette création anticipe un départ prochain en retraite sur un poste non occupé ; le titulaire étant en arrêt maladie longue durée. Nous avons besoin de créer cet emploi dans le tableau des effectifs afin de pouvoir proposer en fait un poste pérenne à un candidat dans un domaine où les recrutements sont particulièrement tendus.

Une autre option aurait d'ailleurs pu être de proposer un contrat appuyé sur le poste non occupé actuellement mais, du coup, avec une incertitude sur la date de fin de contrat. C'était donc un poste moins attractif pour les candidats potentiels. Nous préférons donc créer un poste pérenne qui ne remplace pas quelqu'un d'absent, comme la personne doit partir en retraite prochainement.

Ce poste est créé dans le tableau des effectifs en catégorie B sur un cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

La délibération précise que ce poste sera ouvert à tous les grades du cadre d'emplois de technicien territorial, c'est-à-dire les trois grades de la catégorie B de la filière technique qui comporte le technicien territorial « tout court », le technicien principal de deuxième classe et le technicien principal de première classe.

Cette précision de la délibération autoriserait à prendre par mutation quelqu'un qui viendrait d'une autre collectivité et qui serait dans l'un de ces trois grades de technicien territorial.

Ce dossier a été vu en Commission n°1 le 11 octobre 2022. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Solange VENDITTELLI : Lorsque la personne sera partie à la retraite, le poste sera fermé ?

M. Pierre FRESSYNET : C'est une bonne question. Souvent, nous préférons garder les postes pour avoir des postes de marge au cas où mais effectivement la procédure de suppression de poste est un peu plus compliquée que celle de création puisqu'il y a avis du Comité technique ...

Nous préférons garder des postes, ce qui explique des fois les postes en plus lorsque nous regardons le tableau des effectifs.

M. Serge BÉRARD : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Passons au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? 5 votes contre et 28 votes pour.

5. DIRECTION ENFANCE JEUNESSE ET SPORT – ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Modification d'emplois permanents d'animateurs périscolaires

Rapporteur : Pierre FRESSYNET

M. Pierre FRESSYNET : Il s'agit aussi de la Direction enfance jeunesse et sport à l'accueil périscolaire avec une modification des emplois permanents. Il s'agit d'un ajustement des heures de vacation pour l'animation et la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires, le matin, le midi et la fin d'après-midi.

Pour rappel, outre ces vacataires, certains agents permanents participent à ces activités. C'est le cas en partie des ATSEM et d'autres agents permanents. Dans cette activité qui ont des horaires très éclatés, il est compliqué de constituer des postes à temps plein et c'est ce qui est détaillé dans les deux tableaux de la délibération.

Le premier tableau indique une charge de vacation en vigueur depuis la rentrée 2022 en affichant 27 postes lorsque nous les totalisons, pour 4 959 heures de travail, c'est-à-dire l'équivalent de 3 ETP.

Par rapport au besoin, compte tenu de la fréquentation des élèves et surtout suite au départ en retraite d'une des personnes qui était en emploi permanent, nous devons réajuster ces heures de vacation. C'est le deuxième tableau de la délibération qui indique, lorsque nous totalisons les chiffres, 6 131 heures, c'est-à-dire 28 postes ou 3,8 ETP.

C'est donc un arbitrage qui se fait entre les effectifs permanents qui font -0,8 (l'agent qui part en retraite était à 80% donc à 0,8 ETP) et les heures de vacation qui font + 0,8. Au global, il n'y a pas d'effet significatif sur la masse salariale.

Ce sujet a été vu en Commission n°1.

M. Serge BÉRARD : Avez-vous des questions ? Je vous propose de passer au vote.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une question. Juste pour comprendre, il me semble qu'en Commission nous avons dit que c'était une augmentation du nombre d'emplois permanents. C'était l'inverse ?

M. Pierre FRESSYNET : C'est l'inverse. C'est une diminution de 0,8 des emplois permanents (la personne qui part en retraite) qui est remplacée par des heures de vacation, globalement, car il y a des petits ajustements avec des « mini » temps partiels qui gagnent 2 ou 3% contre 2 ou 3% à l'inverse. C'est une personne qui part en retraite qui était en effectifs permanents, qui faisait des vacations. Pour être tout à fait précis, elle faisait des vacations à hauteur de 0,6 ETP (les 0,2 faisaient autre chose) et avec les vacataires, certains vacataires ont une petite augmentation de leur temps de travail ce qui fait qu'au global de toute façon ça ne change rien en termes d'ETP globaux.

Mme Isabelle WEULERSSE : Ok. J'ai compris exactement l'inverse en Commission n°1.

M. Pierre FRESSYNET : Non, c'est bien ce qui est écrit dans la délibération.

M. Serge BÉRARD : Les choses sont désormais claires ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Non. Juste pour compléter, non ce n'est pas très clair car c'est vrai que nous avons toujours un petit peu de mal à voir avec ces délibérations les réelles évolutions. Là Pierre FRESSYNET les a précisées mais c'est toujours très compliqué de comprendre si c'est pour une augmentation de travail ou si simplement on change de case.

Je comprends qu'en fait nous avons moins de permanents et plus de vacataires et donc nous allons trouver les vacataires nécessaires (ou les avons-nous trouvés peut-être).

M. Pierre FRESSYNET : C'est un challenge presque quotidien de trouver des vacataires pour faire cela.

Mme Isabelle WEULERSSE : On nous avait dit à un moment que nous cherchions plutôt à avoir des permanents pour leur proposer un peu plus et avoir moins de vacataires ; c'était juste une remarque.

M. Serge BÉRARD : M. BLAIN, vous voulez intervenir ?

M. Philippe BLAIN : En fait il y a une confusion qui s'est introduite. Moi je n'étais pas à la Commission n°1, j'étais excusé, mais c'est sur le mot « permanent » que nous sommes en train de nager un peu. La délibération concerne bien la modification du tableau des emplois permanents et il s'agit bien d'emplois permanents d'animateurs périscolaires, c'est-à-dire que des faibles quotités et qui vont être occupés. L'emploi est permanent mais les personnes qui vont l'occuper, selon les années scolaires, vont être différentes. La personne, elle, est rarement permanente dans la durée parce que vous voyez bien les quotités et que c'est très difficile.

Nous sommes donc bien sur des emplois permanents sur de petites quotités. Ce que Pierre FRESSYNET a ajouté c'est que nous avons un agent, alors également sur un emploi permanent, mais un agent titulaire qui part en retraite et, la valeur de la quotité de cet agent à la fois permanent et titulaire qui part en retraite est compensée par une augmentation à due concurrence des emplois permanents (je le répète exprès), d'animateurs périscolaires. C'est plus le mot « permanent ».

On peut comprendre par ailleurs que le mot « permanent » vous surprenne les uns, les autres parce qu'on se dit que des petits emplois comme ça, en quoi c'est permanent ? Mais nous avons besoin en fait de ces 27 ou 28 postes permanents juste pour des quotités très modestes. Mais l'équilibre est clair, il n'y a pas de sur-quotité.

Ce qui fausse un peu l'analyse aussi c'est qu'en général sur ces postes-là, nous n'avons pas de titulaires. Là nous avons quelqu'un qui était là depuis fort longtemps (que je ne nommerai pas mais que certains ont identifié) qui part donc en retraite et elle était un peu, bien sûr sans préjudice, de la qualité de la personne, une anomalie dans notre système et donc là nous avons désormais des emplois permanents d'animateurs périscolaires pour la même quotité.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN pour ces précisions qui, je le ressens, ont pleinement satisfait l'ensemble du Conseil municipal. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? 5 abstentions. Qui vote contre ? A l'unanimité avec 5 abstentions.

Mme BÉRAL concernant les remboursements de frais de déplacement. Je crois que nous repassons la délibération.

- **ANIMATION – CULTURE – SPORT – VIE ASSOCIATIVE**

- 6. REMBOURSEMENT DE FRAIS DE DÉPLACEMENT**

Mandat spécial – Mission à Hirschberg

Annule et remplace – Délibération n°2022-132 du 21 septembre 2022

Rapporteur : Agnès BÉRAL

Mme Agnès BÉRAL : Oui en fait c'est un « annule et remplace » d'une délibération que nous avons passée le mois dernier. C'était pour le déplacement de nos élus dans le cadre du jumelage avec Hirschberg. Simplement, une personne s'est rajoutée au voyage et nous demandons de rembourser éventuellement à cette personne en plus les frais de déplacement.

M. Serge BÉRARD : Pour information, nous étions 8 et avons utilisé notre véhicule préféré pour ces déplacements, qui permet d'amener 9 personnes. Nous proposons à l'ensemble du Conseil municipal de venir et finalement 8 c'était bien. Nous avons été reçus par Ralf GÄNSHIRT qui était présent également pendant 3 jours ; le Maire de Schweighouse, notre ville filleule, ainsi que le nouveau Maire de Niederau. Vous savez que Stephen SANG est décédé et il est donc remplacé par Thomas CLAUS qui était venu avec une équipe de 4 élus et qui était très heureux, nous étions tous très heureux de nous rencontrer, la rencontre était chaleureuse.

Nous avons donc traité de la fête du jumelage qui doit avoir lieu en juin prochain et il nous reste à faire maintenant la liste des associations qui sont susceptibles de se déplacer pendant les 3 jours (vendredi, samedi et dimanche). Je rappelle les dates : 23 – 24 juin, quelque chose comme ça et nous sommes véritablement attendus. Il y a une envie forte de la part de nos amis allemands de relancer le jumelage après ces deux années de Covid donc je vous engage tous à réserver ces dates. Je suis certain que nous serons merveilleusement reçus et ce sera un plaisir. Ils ont prévu déjà des festivités importantes donc à nous d'apporter notre contribution à la fête.

Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

- 7. LUDOTHÈQUE « INTER'LUDE »**

Prêt de jeux : convention cadre

Rapporteur : Florence RICHARD

Mme Florence RICHARD : Bonsoir à tous. Je suis en charge de vous présenter la délibération concernant le prêt de jeux par la ludothèque « INTER'LUDE ». Par la délibération en date du 12 septembre 2017, les tarifs de la ludothèque « INTER'LUDE » ont été fixés pour le prêt de jeux à des structures partenaires.

Ce partenariat se formalise par une convention entre la ludothèque et le partenaire. D'ailleurs, pour mémoire, une convention avec le Centre social avait été présentée cette année au mois de mai pour renouveler la convention qui est d'une durée de 3 ans.

Il existe différents types de partenaires ; ils sont à la fois municipaux, comme les établissements d'accueil du jeune enfant, le relais petite enfance ou les écoles. Ils peuvent être de type associatif tels que le Centre social ou la MJC et privés tels que les micro-crèches qui ont sollicité dernièrement des prêts de jeux.

Deux abonnements différents sont mis en place pour l'emprunt des jeux par des associations :

- Si l'association participe aux animations mises en place par la collectivité, le prêt de jeux se fera en échange de l'achat d'un nouveau jeu (ou de nouveaux jeux) à hauteur de 60 € par an ;
- Si l'association ne participe pas aux animations mises en place par le service animations/jeux le prêt de jeux se fera en échange de l'achat d'un nouveau jeu (ou de nouveaux jeux) à hauteur de 150 € par an. Cela correspond au prêt annuel.

Pour les associations, il y a aussi un prêt de jeux annuel aux structures privées ou à toute autre structure. Ce prêt de jeux se fera en échange de l'achat d'un nouveau jeu (ou de nouveaux jeux) à hauteur de 150 € par an.

Il existe aussi des emprunts de jeux occasionnels, ponctuels qui sont faits auprès d'associations ou de structures privées. Il existe deux types de jeux :

- Les « grands jeux » d'une valeur unitaire de 15 €, prêt en échange de l'achat d'un nouveau jeu de la même valeur soit 15 €
- Une malle composée d'une dizaine de petits jeux d'une valeur unitaire de 20 €, prêt en échange de l'achat d'un nouveau jeu de la même valeur soit 20 €.

Pour les abonnements, la convention qui est mis en annexe dans les documents sera renouvelée par tacite reconduction annuelle pour une durée maximum de 3 ans. Pour les prêts ponctuels, sa durée sera spécifiée dans la convention.

La Commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 12 octobre 2022. Il est demandé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions. Avez-vous des questions ?

Mme Laurence BEUGRAS : Je suis désolée, je n'ai pas tout compris. Si nous prenons l'exemple d'une structure, une micro-crèche privée, du coup ça fonctionne comment ?

Mme Florence RICHARD : Alors si vous êtes une micro-crèche privée, vous pouvez emprunter de jeux soit sur une durée de 1 an pour une valeur de 150 €, c'est ce qui est marqué dans le paragraphe « pour le prêt de jeux annuel aux structures privées ou toutes autres structures » et elles sont aussi en mesure de pouvoir emprunter de façon ponctuelle, soit des grands jeux soit des malles de jeux.

Mme Laurence BEUGRAS : Si c'est une micro-crèche privée, en emprunt donc la limite c'est 150 € par an ?

Mme Florence RICHARD : Ce n'est pas une limite, c'est le forfait pour l'année qui est de 150 €. Souvent les crèches publiques, municipales ou associatives qui sont sur Brignais font des emprunts de jeux pour 2 mois. Les jeux sont laissés pendant 2 mois et renouvelés tous les 2 mois. C'est ce qui est aussi proposé aux micro-crèches privées donc sur un même roulement mais pas au même tarif.

Mme Laurence BEUGRAS : Je n'ai pas compris les 150 € et après les 15 € et les 15 €.

Mme Florence RICHARD : 150 € c'est pour un abonnement annuel. Si la micro-crèche a envie, je garde votre exemple, d'avoir des jeux, elle va payer 150 € et avoir un roulement tous les 2 mois sur leur fond de jeux. Par contre si elle va faire une kermesse et si elle veut emprunter des grands jeux comme par exemple ceux qu'il y avait hier pour l'animation, elles payeront pour les grands jeux, 15 € en plus des 150 €.

Mme Laurence BEUGRAS : Ok.

Mme Florence RICHARD : Et si elles veulent emprunter les mallettes de jeux, elles ont des mallettes de jeux sur des thèmes (par exemple « gestion des émotions ») avec des jeux, des livrets, ce genre de choses, ça sera au tarif de 20 €.

Mme Solange VENDITTELLI : Il faut qu'ils soient abonnés pour qu'on leur prête des jeux ?

Mme Florence RICHARD : Non, pas forcément parce que vous pouvez emprunter des jeux sans avoir un abonnement annuel.

Mme Solange VENDITTELLI : C'est gratuit alors. Nous nous sommes posés la question et nous n'avons toujours pas compris mais mon voisin m'a bien expliqué. Il était à la Commission donc j'ai compris maintenant. Nous avons l'impression que c'est un prêt, donc un prêt que nous payons. Je le vois rédigé comme ça. C'est une convention de prêt mais elle est payante.

Mme Florence RICHARD : C'est un emprunt.

Mme Anne-Claire ROUANET : Bonsoir. En fait c'est un petit peu comme à la médiathèque où vous payez votre adhésion à l'année sauf que là, au lieu de payer une adhésion, on rachète des jeux à hauteur de 150 €. Cela permet d'alimenter le fonds d'Inter'Lude, de notre ludothèque.

M. Lionel BRUNEL : Vous réutilisez le terme que nous retrouvons souvent, de racheter ou d'acheter, mais je pense que c'est un problème de sémantique en fait. Nous avons une participation financière et cette participation financière permet d'acheter des jeux.

Mme Florence RICHARD : Elle se fait sous forme d'achat de jeux. Au lieu de donner à la ludothèque 150 €, vous allez donner pour une valeur de 150 € de jeux à la ludothèque.

M. Lionel BRUNEL : Donc la structure va acheter des jeux chez un marchand pour un montant de 150 € et en les donnant à la ludothèque cela leur ouvre des droits d'emprunts.

Mme Anne-Claire ROUANET : Exactement.

M. Lionel BRUNEL : Donc en fait nous ne faisons pas de flux financier entre les structures ; je paye en nature.

M. Serge BÉRARD : J'ajouterai que, comme vous le savez, la ludothèque est rattachée à la Direction des affaires culturelles avec l'idée qu'à terme, nous allons développer cette activité de prêt, peut-être aussi vis-à-vis du grand public de façon un peu plus intensive.

Par contre, pour réussir cela, ça demande des moyens ; pour l'instant nous ne les avons pas budgétés, ce sera sans doute des débats que nous aurons sur comment nous déployons au fil de l'eau cette nouvelle ludothèque : est-ce qu'elle sera avec la médiathèque ? Cela fait partie des réflexions que nous commençons à avoir mais qui ne sont pas encore formalisées. Mais cette délibération montre simplement que nous commençons à avoir une volonté d'élargir la pratique du jeu comme pratique aussi culturelle dans la Commune. Cette convention-cadre vise à avancer sur ce sujet.

M. Lionel BRUNEL : Ça a juste une limite c'est qu'en fait 150 € de jeux, quand l'on rentre dans des produits, je dirais semi-professionnels, nous n'allons pas loin. C'est un cube de 10 par 10 donc cela a quand même un inconvénient c'est que ça limite la possibilité de cumuler des montants pour acheter des jeux beaucoup plus chers.

M. Serge BÉRARD : Nous rappelons quand même que nous avons un budget pour les achats de jeux par ailleurs, donc c'est plutôt d'installer cette relation-là. Je pense que cette convention a le mérite de commencer à développer ces relations et que pense que c'est aussi un peu à caractère expérimental, c'est nouveau et nous allons voir comment ça fonctionne. S'il y avait des difficultés de mise en œuvre sur ces équivalences nous reviendrons vers vous pour éventuellement prendre en compte cette expérience que nous aurons acquise.

Je crois qu'il est aussi important de rappeler cette volonté que nous avons de développer le jeu comme objet culturel dans la Commune auprès des associations en particulier pour renforcer ce qui existe et puis un peu plus tard auprès d'autres structures et auprès des particuliers.

S'il n'y a pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

8. BRISCOPE

TARIFICATION DE LA BUVETTE – Modification du tarif « vestiaire »

Rapporteur : Anne-Claire ROUANET

Mme Anne-Claire ROUANET : Pour continuer dans la partie culture, il s'agit d'une délibération qui fait partie de la tarification de la buvette et, plus particulièrement, une modification du tarif « vestiaire ».

Comme vous le savez, nous avons une régie culturelle et il existait déjà, depuis le 28 septembre 2017, un prix d'un service de vestiaire qui avait été voté à l'époque, à hauteur de 1 €. Il y a eu des années où les vestiaires au Briscope ont fonctionné et il a été démontré que ce service qui était payant ne générait pas beaucoup de recettes.

Ensuite, comme vous le savez, nous avons eu les « années Covid » et nous sommes en train de revenir à une organisation plus traditionnelle et il a été proposé de relancer ce service de vestiaire mais cette fois de façon gratuite.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la gratuité de ce service et ce dossier a été vu en Commission n°4 le 12 octobre 2022. Avez-vous des questions ?

M. Serge BÉRARD : Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Adopté à l'unanimité.

Mme Anne-Claire ROUANET : Je vous remercie pour ce vote donc je tiens à préciser que de ce fait, grâce à vous dès demain, le vestiaire sera gratuit (vous n'en aurez peut-être pas besoin s'il continue à faire chaud) mais le vestiaire sera gratuit pour le spectacle de Thomas VDB.

M. Serge BÉRARD : Nous passons aux décisions du Maire pour enchaîner.

- **INFORMATIONS**

- 1. Décisions du Maire**

M. Philippe BLAIN : *Dans le cadre d'une suspension de séance, les dernières décisions du Maire en date.*

Le 23 septembre 2022, a été contracté avec SDA ENERGY un marché dit « d'accord-cadre », lot 6 : « électricité courant faible pour des travaux » comme indiqué à l'écran qui comprennent la modification de l'éclairage de la médiathèque et donc la modification plus particulièrement de l'installation électrique et également la création d'un éclairage extérieur. Vous étiez nombreux hier à l'inauguration de la médiathèque rénovée, donc vous voyez ce qui a pu être réalisé à ce titre. Montant : 12 118 €.

Un autre marché au 23 septembre 2022, avec la SARL MATTHIEU. Nous sommes dans le même univers et c'est cette fois-ci le lot n°4 « plâtrerie – peinture et faux plafond », là encore pour des travaux de réaménagement de la médiathèque. Montant : 20 875 €.

Même jour le 23 septembre, le contractant est Antoine BUISSON et il s'agit de la restauration de la toile de la « Sainte famille » et du traitement de son cadre contre les xylophages. Montant : 21 220 €.

Je vais me permettre de vous donner quelques éléments complémentaires : ce tableau est un des 2 tableaux religieux et classés, installés dans l'église, qui sont classés à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Ce qui s'est passé, comme ça survient, hélas souvent, c'est que des xylophages avaient attaqué non seulement le cadre du tableau mais également par contagion la toile elle-même.

Les travaux auront lieu et là il s'agit de la décision d'attribution ; ils n'ont pas encore lieu et Sandrine VAN CUYCK m'a fourni le planning donc c'est dans la semaine du 5 au 11 décembre. Nous échafauderons, ce qui peut expliquer une bonne partie du prix. Nous démontons la toile, nous l'envoyons en atelier à la Croix-Rousse pour restauration, on traite tout le cadre, on démonte l'échafaudage et le remontage de la toile devrait intervenir en mars prochain. Voilà ce qu'il en est.

Il y aura également dans la prestation, je ne sais plus si je l'ai dit, un nettoyage de la toile. Nous en profitons pour la nettoyer.

M. Serge BÉRARD : Merci M. BLAIN. Nous allons enchaîner avec la présentation des rapports par Roger REMILLY tout d'abord du SIDESOL et ensuite par Bruno THUET du SIGERLy.

- 2. Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud-Ouest Lyonnais (SIDESOL)**

- Rapport d'activité 2021**

- Rapporteur : Roger REMILLY**

M. Roger REMILLY : Je vais vous présenter un condensé du rapport, une synthèse du rapport annuel du prix de l'eau du SIDESOL.

Si éventuellement il y a des nouveaux délégués, je leur demanderai dans le futur, à tout le monde, d’être bien attentifs car cela peut se produire (je vous rappelle que nous sommes en 2021) ; ce rapport concerne 2021.

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L-224-5 la réalisation d’un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d’eau potable. Le rapport annuel est disponible en ligne sur le site www.service.eaufrance.fr ou www.sidesol.fr. C’est un rapport qui doit faire une centaine de pages à peu près. Il y a beaucoup de détails et s’il vous manque des explications, vous pourrez les trouver éventuellement.

Concernant la Commune, les délégués titulaires sont Mme MARCILLIERE (en 2021, mais je vais parler au présent) et M. Roger REMILLY et les suppléants, M. Guy BOISSERIN et M. Lionel BRUNEL.

Le service est exploité par la délégation de service public, par SUEZ et, par délibération en date du 20 septembre 2021, ce rapport a été adopté par le comité syndical du SIDESOL. Un exemplaire dudit rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour présentation, dans un délai de 12 mois suivant la clôture de l’exercice, à leur Conseil municipal.

Quelques notions sur les infrastructures : 674 kilomètres de réseau de canalisations d’eau potable, 63 ouvrages associés (ce sont des réservoirs, des stations de pompage, toutes ces infrastructures-là). Moi en tant que Vice-président, je suis particulièrement chargé de tous ces ouvrages, notamment du suivi du travail du délégataire, du travail du syndicat, ce qui impose des visites assez nombreuses et normalement, une visite annuelle sur chacun de ces ouvrages. Cela fait donc pas mal de temps passé, notamment en 2021.

La population desservie, donc 59 338 habitants pour 15 communes et 58 082 habitants en 2020, donc une augmentation du nombre de la population desservie. Le nombre d’abonnés est de 26 453 abonnés domestiques dont 5 302 pour Brignais d’où l’importance de Brignais au sein du syndicat de la collectivité, ce qui est quand même important à signaler, notamment pour les délégués, puisque les syndicats, lorsqu’il y a un syndicat et notamment le syndicat du SIDESOL, il y a deux délégués par commune quelle que soit la population de la commune desservie ; ce qui pourrait éventuellement poser des petits problèmes, je dirais d’éthique. Nous pourrions nous sentir éventuellement « défavorisés » avec une commune la présente une population la plus importante mais ce n’est pas le cas. Par contre, je pense qu’il faut rester attentifs par rapport à cela.

La densité linéaire d’abonnés : 39,33 abonnés au kilomètre en 2021 contre 38,23 en 2020. Là nous sentons la densification de l’habitat, notamment sur Brignais, cela joue beaucoup par rapport au nombre d’abonnés et pour certaines communes.

Le nombre d’habitants par abonné : 2,24 habitants en 2021 contre 2,25 en 2020, ce qui doit à peu près être les mêmes statistiques pour la population en général pour les recensements, je pense.

Au sujet de la ressource, plusieurs ressources : la nappe du Garon d’abord où il a été prélevé 3 339 820 m³ ; des sources qui sont situées à Yzeron, des sources qui sont situées à Courzieu et des sources qui sont situées à Vaugneray.

Lorsque vous voyez Vaugneray, Courzieu, Yzeron, vous voyez à peu près le dénivelé qu'il peut y avoir entre Brignais, Courzieu, Yzeron et Vaugneray ; ce qui sous-entend que lorsque ces sources n'abondent pas pour alimenter toutes ces communes, l'eau qui va de Brignais à Courzieu ou Vaugneray est pompée une fois, deux fois, trois fois et vous vous rendez compte un peu par rapport à l'énergie ; il y a un prix de revient de l'eau qui est quand même différent selon qu'on se situe en bas de la chaîne ou en haut de la chaîne. Brignais, nous sommes en bas de chaîne et en principe l'eau n'est pompée qu'une fois sauf pour certains quartiers où nous sommes obligés de passer par Chaponost ; donc un total de 3 484 449 m³ d'eau potable.

Nous avons importé du syndicat d'eau potable Rhône Sud une zone de captage qui est située entre Givors- Grigny ; Givors et Chasse-sur-Rhône, au bord du Rhône ; Ternay, Chasse-sur-Rhône, sur la rive gauche du Rhône. Nous avons une obligation de prendre de l'eau sur cette nappe pour soulager la nappe du Garon. C'est une obligation. Nous avons donc importé 1 123 099 m³ d'eau potable de Rhône Sud et cela se traduit par une participation du Sud-Ouest Lyonnais au syndicat mixte d'eau potable Rhône Sud pour le fonctionnement de Rhône Sud. Nous avons aussi exporté 710 277 m³ d'eau potable. L'exportation concerne Marcy-l'Etoile qui est une commune de la Métropole, qui est sortie du syndicat mais sur laquelle il y a une bande d'eau, en gros, et nous vendons l'eau du SIDESOL pour Marcy-l'Etoile puisqu'il n'y avait pas possibilité d'alimenter par la Métropole ; elle n'alimentait pas Marcy-l'Etoile.

M. Serge BÉRARD : Peut-être une précision à propos de ces règles et l'explication quant à l'implantation de Rhône Sud, c'est que notre nappe, on ne prélève sur l'ensemble de la nappe, que 4 500 000 m³ d'eau aujourd'hui. C'est dans le cadre de la politique de la gestion de la ressource en eau du territoire et il faut savoir qu'il y a le MIMO, le syndicat d'eau qui est un peu plus au Sud qui prélève également sur cette nappe et, donc au total, nous avons le besoin entre les deux syndicats qui couvrent à peu près 80 000 personnes (un peu plus) de l'ordre de 6 000 000 de m³ et la nappe n'en produit que 4 500 000 m³. Nous nous répartissons donc ce qui vient du Rhône entre les deux syndicats en fait.

M. Roger REMILLY : Et nous avons une obligation qui nous est faite de ne pas trop solliciter la nappe pour qu'elle se recharge et pour qu'elle remonte à un niveau acceptable.

M. Serge BÉRARD : Et pour information, un travail de modélisation de la nappe est en cours pour mesurer son potentiel qui est de l'ordre de 25 000 000 m³ et il est à retravailler ; ce qui s'explique ensuite bien entendu à les surveiller de près de telle manière que nous ayons une garantie de qualité et de volume pour autant que nous ne prélevons pas au-dessus du raisonnable, surtout dans le contexte actuel.

M. Roger REMILLY : L'intérêt est de se servir de la nappe du Garon, ce serait l'idéal, comme ça se passait avant puisque c'est de l'eau qui est pure. Il y a juste un petit traitement au chlore parce que c'est une obligation donc nous sommes obligés de la chlorer mais elle est parfaitement pure alors qu'à Rhône Sud nous sommes obligés d'avoir de l'eau traitée ; il y a une usine de traitement et nous sommes obligés de traiter l'eau.

M. Lionel BRUNEL : Oui d'ailleurs, il y a quelques mois il y avait eu des interrogations et des polémiques notamment sur l'eau Rhône Sud. Vous deviez revenir à nous avec des informations.

M. Serge BÉRARD : Oui mais je ne les ai pas, malheureusement. Effectivement à travers le SMAGGA nous avons fait une demande pour avoir les résultats d'études. J'ai l'impression que c'est compliqué ou non, je ne sais pas, mais pour l'instant je n'ai pas le retour. Je n'ai pas vérifié la semaine dernière si l'information a été remontée mais je vais re-saisir le SMAGGA sur cette question.

M. Roger REMILLY : Par rapport au rendement du réseau, pour simplifier, c'est le nombre de mètres cube qui sont vendus par rapport à ceux qui sont pompés, donc il est de 80,13% et il était de 77,74% en 2020 donc c'est une amélioration qui peut être due à plusieurs facteurs comme des fuites qui sont moins importantes (limite qui sont peut-être mieux réparées). Lorsque je dis « mieux réparées » dans le temps ou plus faciles à réparer parce que ce n'est pas évident de trouver une fuite. A part lorsqu'il y a des incidents comme il y a eu à Chaponost où une grosse conduite à cassé, c'était quelque chose de très spectaculaire mais les fuites, la plupart du temps, ce sont des fuites qui sont sous terre et il est très difficile de les détecter.

Il y a donc des compteurs qui sont mis sur les réseaux pour les structurer, pour arriver à comptabiliser l'eau secteur par secteur et c'est un gros travail d'investigation. Ce n'est pas toujours évident de trouver des fuites ; donc un rendement de 80% c'est quelque chose de déjà assez important. Par contre, les fuites viennent aussi de l'état des canalisations. Nous avons un réseau qui est vieillissant donc il y a 670 kilomètres de réseau et nous voyons que nous avons renouvelé en 2021 10 kilomètres de réseau. Le taux de renouvellement n'est donc pas très important et notamment en 2021 nous avons pu bénéficier de fonds particuliers d'aides de l'Agence de l'eau. Des fonds ont été débloqués, ce qui a permis de faire plus de linéaire.

Au niveau de la qualité de l'eau, il y a eu 149 analyses réalisées par l'ARS avec un taux de conformité de 97,3%. C'est 10 kilomètres de 197, excusez-moi. Il faut savoir que le prix de revient d'un mètre linéaire de renouvellement revient à environ 400 € le mètre.

M. Philippe BLAIN : Nous corrigerons, il y a une virgule qui manque.

M. Roger REMILLY : Donc la qualité de l'eau, aucun problème. Je pense qu'il y a un petit delta, nous ne sommes pas à 100%. Il doit y avoir des petits problèmes des fois, souvent cela arrive, des problèmes de prélèvements. Il suffit d'un problème sur l'échantillonnage ou quoi que ce soit qui peut faire que le prélèvement n'est pas bon.

Le financement : les travaux : 129 767 € de travaux ont été engagés par l'exploitant. L'exploitant dans son contrat a une obligation de faire du renouvellement électromécanique, il est obligé de faire du renouvellement de branchements par exemple, un certain nombre de choses, donc ce qu'il a réalisé, est 4 669 333 € en investissement par syndicat. Cela c'est essentiellement pour les renouvellements de conduites et pour les renouvellements de stations, pour des ouvrages, pour des réservoirs.

Subventions : il y a eu 748 435 € de subventions par l'Agence de l'Eau. C'était assez exceptionnel, c'était notamment dû au plan de relance quand il y a eu le Covid. Des fonds ont été débloqués par l'Agence de l'Eau. Vous verrez dans le rapport qui est joint qu'il y a le rapport de l'Agence de l'Eau ; l'Agence de l'Eau qui est financée par les abonnés ; c'est nous qui payons l'Agence de l'Eau.

Quand il y a eu le plan de relance pour le Covid, ils ont débloqué "l'Agence de l'Eau avait des moyens" ils ont débloqué des fonds pour réaliser un certain nombre de travaux ce qui a permis aux entreprises de retravailler.

Il y a donc une dette qui est de 950 000 € (ce n'est pas énorme) en 2020 avec une durée d'extinction de 0,3 an en 2021 alors qu'elle était de 0,4 an en 2020. Le syndicat est très peu endetté.

M. Philippe BLAIN : Il y a une faute de frappe, excusez-moi de vous avoir coupé, M. REMILLY, mais il y a un « 1 » qui traîne, tout le monde l'a remarqué, 1 019 360 € en 2020.

M. Roger REMILLY : Oui, d'accord. Quelques projets à l'étude en 2021 :

- Réhabilitation des réseaux pour l'amélioration du rendement de 3 500 000 € qui sont consacrés aux réseaux, ce qui correspond au linéaire qui est à peu près prévu ;
- Achèvement du doublement de la cuve du réservoir du Recret à Vaugneray pour 650 000 € ; c'est une cuve du réservoir qui est à faire ;
- Actualisation du schéma directeur pour 100 000 € ;
- Installation de bornes de puisage pour 180 000 € dont 3 prévues à Brignais. Je vais parler deux secondes de ces bornes de puisage. Ce sont des bornes qui vont être installées à destination des entreprises qui travaillent sur le territoire de Brignais et qui vont se substituer, parce que les entreprises ont l'habitude de se servir aux poteaux d'incendie. Il faut savoir que les poteaux d'incendie qui sont connectés sur le réseau du SIDESOL sont alimentés par le SIDESOL mais pour la responsabilité, c'est la Ville de Brignais qui est responsable.

Demain, si vous avez une entreprise qui se sert sur un poteau d'incendie pour une raison quelconque, qui le ferme mal ou quoi que ce soit, le poteau gêne, c'est la Ville de Brignais qui doit payer le remplacement. Il y aussi du prélèvement sauvage, c'est-à-dire des entreprises qui se servent (les gens ont de mauvaises habitudes). Quand ils avaient besoin d'eau pour un chantier, quoi que ce soit, ils avaient pour habitude de se servir aux poteaux d'incendie et donc ceci est assimilé à du vol d'eau. C'est interdit, pour la forme mais il faut respecter et être vigilant.

Il faut savoir que si vous voyez une entreprise ou quelqu'un qui se sert sur un poteau d'incendie, théoriquement il n'a pas le droit. Souvent, ce qui se passe, c'est qu'il y a des inversions de compteurs ; des compteurs qui sont d'un syndicat de Millery-Mornant ou de la Métropole, des entreprises, et se servent sur les poteaux du SIDESOL et c'est la Métropole qui encaisse ce qu'ils ont pris ...

Le syndicat du SIDESOL a donc décidé d'implanter 3 bornes de puisage, à Brignais notamment. Il n'y en aura qu'un sur le territoire, 3 à Brignais : une avenue du Stade, une vers la rue qui va à la déchetterie et une rue des Tard Venus en haut. Ces bornes seront des poteaux d'incendie ; on dirait des poteaux d'incendie mais c'est vert et elles ont l'avantage d'avoir des clapets, c'est-à-dire que sur un poteau d'incendie, si vous avez un retour d'eau, si c'est une entreprise par exemple qui va faire du désherbage, qui va remplir une cuve avec du produit, qui met son tuyau dedans, il y a un siphonage, une fuite sur la conduite d'eau, ça siphonne et nous polluons.

Ces bornes sont anti-pollution donc c'est une sécurité pour le réseau et cela permettra aussi de contrôler les gens, de pouvoir contrôler ceux qui se servent et de comptabiliser éventuellement. Malheureusement, ces gens-là sont un peu incontrôlables. C'est très difficile mais nous essayons au maximum. Il y aura donc des bornes de puisage, 15 vont être installées sur le syndicat et vont être installées prochainement, d'ici la fin de l'année ou en début d'année prochaine.

- Rénovation et mise en sécurité des réservoirs. Lorsque j'ai fait la visite des réservoirs, des 73 réservoirs, nous nous sommes aperçus qu'il y avait un certain nombre de choses qui étaient à faire, notamment pour la mise en sécurité du personnel. Ce sont des échelles, des crinolines, tout un tas d'équipements de sécurité donc il y a un audit qui a été fait. C'est pour cela que nous y avons passé un sacré moment et il y a un budget de 150 000 € qui est prévu pour faire ces aménagements.
- Installation de télérelève sur Chaponost pour 371 000 €. Il y a un peu de retard parce qu'il y a des problèmes actuellement au niveau du syndicat avec le fournisseur des compteurs de télérelève, donc du retard est pris. Voilà pour le syndicat. Si vous avez des questions éventuellement à poser ? J'ai essayé d'être assez bref.

Après, vous avez dans la présentation, la présentation de l'Agence de l'Eau. Je ne vais pas trop détailler mais pour le principe il faut savoir que l'Agence de l'Eau, son financement, vient principalement de la facture d'eau. Sur votre facture d'eau vous avez une ligne « Agence de l'Eau » et donc tous les fonds viennent des abonnés qu'ils soient particuliers, industriels ou autres.

Après, l'Agence de l'Eau va répartir ses fonds avec des collectivités, des industriels, des aides pour l'assainissement, pour l'eau ; il y a toute une répartition qui se fait. Je ne vais pas trop dans le détail ...

Il y avait le prix de l'eau : 2,38 €. Nous sommes passés de 2,35 € à 2,38 € donc c'est assez limité, pour l'instant. Je pense que 2022 ce sera pareil.

M. Serge BÉRARD : L'essentiel des besoins du syndicat ce sont les besoins pour l'investissement donc nous pouvons supposer que si nous voulons garder le même niveau d'investissement, compte tenu du fait que les travaux augmentent, nous risquons aussi d'avoir un impact d'inflation liée aux travaux (et de l'énergie aussi). Est-ce qu'il y a des questions sur cette présentation ? Je pense que pour ce qui concerne l'Agence de l'Eau, vous avez les éléments.

M. Roger REMILLY : Oui, je reviens un peu aux travaux. Si vous voulez parler deux minutes des travaux qui se sont engagés sur Brignais. Beaucoup de travaux se sont engagés en coordination avec la CCVG notamment sur la rue Général de Gaulle ; la rue Bovier-Lapierre, l'avenue du Stade. Il va se faire cette année la rue Mère-Elise Rivet entre le rond-point, la Mairie et le rond-point du Briscope. Il va se faire la route de Lyon, sur la voie piétonne qui va venir du giratoire du CGR au giratoire de la SPA (le changement de la rue). Il va se faire une première phase de remplacement de la canalisation d'eau chemin de Barret, entre le Pont de la Levée et le chemin du Gué et ensuite l'année prochaine il y aura la Vallée en Barret, pratiquement jusqu'à l'auberge du Garon. La route de Lyon, c'est ce qui va se faire cette année.

C'est donc un peu difficile les programmes parce qu'il s'agit de 2021, les programmes se lancent sur 2021 et ils seront réalisés en 2022. Ce sont des histoires de phasage des travaux. Avez-vous des questions à poser ?

M. Serge BÉRARD : Merci pour ce discours extrêmement clair. Nous avons la chance d'avoir un spécialiste dans notre Conseil municipal.

M. Roger REMILLY : Merci. Je voulais vous remercier aussi de la confiance que vous m'apportez Si je n'avais pas été élu le SIDESOL aurait été obligé de redésigner un nouveau Vice-Président, de refaire des élections, donc je vous remercie.

3. Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy)

Rapport d'activité 2021

Rapporteur : Bruno THUET

M. Bruno THUET : Je vais aussi vous parler du rapport d'activité 2021 du SIGERLy. Je rappelle que le SIGERLy a des actions sur la distribution de l'énergie et du gaz, sur la dissimulation coordonnée des réseaux, sur l'éclairage public, sur la gestion du photovoltaïque ; une action très importante aujourd'hui sur la transition énergétique et enfin, en tant qu'acheteur, il gère des groupements de commande d'énergie au profit des abonnés.

Un petit rappel sur ce qu'est le SIGERLy : il dispose d'un patrimoine important au même titre que le SIDESOL puisqu'il est propriétaire des réseaux électriques et des réseaux gaz enterrés dont il assure le contrôle pour le bon fonctionnement auprès des exploitants que sont GRDF et ENEDIS.

Le SIGERLy c'est quoi ? C'est 86 délégués qui composent 15 instances. Les délégués se sont réunis 5 fois en comité en 2021 et sur ces 5 comités, 3 ont été tenus en présentiel et 2 en distanciel à cause du Covid. Les délégués de Brignais sont moi-même et Christine MARCILLIERE, suppléante. Le Président est M. Éric PEREZ qui est aussi un élu de Saint-Genis-Laval.

Sur l'organisation interne du SIGERLy : le SIGERLy comprend 48 agents répartis dans 7 services et ils ont bénéficié d'un certain nombre de jours de formation donc pour avoir des gens bien qualifiés dans le domaine de l'énergie. Point particulier : le SIGERLy vient juste de déménager (cela s'est passé la semaine dernière) pour occuper de nouveaux locaux à Villeurbanne.

Quelques moments importants du SIGERLy en 2021 : l'action la plus importante a été l'adoption du plan de mandat 2020-2026 avec comme objectif essentiel d'accélérer la transition énergétique, en l'occurrence moderniser le service public, développer l'énergie verte, massifier les rénovations énergétiques...donc sujet aujourd'hui qui est devenu prépondérant par rapport à l'actualité que nous vivons.

Le SIGERLy s'est vu remettre un certain nombre de trophées dans le cadre d'attribution de certificats d'économie d'énergie. Il a organisé une journée de la précarité énergétique, il a été lauréat auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et de Régies dans le cadre du programme ACTEE.

Point important : le SIGERLy a pris des nouvelles compétences avec les infrastructures de recharge de véhicules électriques dont d'ailleurs Brignais a été bénéficiaire.

M. Serge BÉRARD : Elle va être bénéficiaire.

M. Bruno THUET : La borne est installée, elle ne fonctionne pas encore. Après aussi, des responsabilités dans la lutte contre la précarité énergétique, c'est-à-dire qui consiste à vérifier les familles qui sont dans une situation précaire pour pouvoir leur apporter une aide substantielle.

Le budget du SIGERLy, c'est 65 000 000 € de recettes et une grosse partie de ces recettes vient de la contribution des communes ; 41% des recettes sont la contribution des communes. Pour le reste c'est de l'autofinancement ou des emprunts et puis un certain nombre de ressources diverses, de taxes.

En ce qui concerne les dépenses, l'essentiel des dépenses concerne les travaux de dissimulation des réseaux et les travaux sur l'éclairage public. Là aussi, il y a des remboursements d'emprunts.

Nous allons passer sur les différentes actions du SIGERLy dans leurs différents domaines d'activité que j'ai cités précédemment. Un domaine important, là aussi sur lequel la Ville de Brignais sera bénéficiaire puisque nous avons passé une convention avec le SIGERLy pour renouveler complètement le parc d'éclairage public. Donc action importante, pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui la marge est très importante en matière de bénéfice sur l'éclairage public puisque nous avons seulement 27% sur l'ensemble des communes bénéficiaires, donc seulement 27% d'éclairage public qui est composé de leds, ce qui fait que le coût unitaire du point lumineux (qui est indiqué sur la diapo) ; le coût moyen c'est 91 € par an par point lumineux. Dans ce coût, le coût de l'énergie est de 61 €, c'est-à-dire les deux tiers.

Là-dessus, il y a donc une action importante qui est en cours et va amener des bénéfices substantiels compte tenu du coût de l'énergie aujourd'hui. En 2021, le SIGERLy a donc dépensé presque 4 millions d'euros d'énergie pour l'éclairage public sur les communes qui sont abonnées.

Actuellement, nous avons encore une grosse partie de l'éclairage public qui est composée de sodium, des lampes à sodium et des lampes à iodure métallique.

Dans le domaine des travaux, il représente une part importante du budget dépensé par le SIGERLy. En 2021, 40 communes ont bénéficié d'interventions du SIGERLy représentant 72 chantiers de dissimulation coordonnée des réseaux. A chaque fois qu'il y a des interventions sur la voie publique, nous en profitons pour enterrer des réseaux électriques ou de gaz.

Domaine très important aussi pour lequel la Commune de Brignais est adhérente, c'est le Conseil en Energie Partagé où le SIGERLy assure la comptabilité de nos consommations, à la fois la comptabilité en kilowatts/heure ou en gigawatts/heure et la comptabilité financière. Nous nous apercevons d'ailleurs sur cette diapo que nous consommons beaucoup de gaz mais que c'est l'électricité qui coûte le plus cher. En consommation de gaz cela représente 59% et les dépenses en électricité représentent plus de la moitié des dépenses du SIGERLy. Cela représente un ensemble d'environ 2 000 bâtiments sur l'ensemble des communes qui sont abonnées à ce service ; c'est assez considérable. C'est vrai que le SIGERLy nous apporte un vrai soutien, de vraies compétences pour pouvoir effectivement améliorer dans le temps la qualité thermique de nos bâtiments et de nos ouvrages.

J'en ai parlé dans une des premières diapos, le SIGERLy fait des appels à projets pour lesquels il récupère des certificats d'économie d'énergie en l'occurrence. Là il a été primé sur 3 projets en 2021 ; 2 projets avec la Métropole de Lyon et 1 projet avec la Ville de Givors.

En ce qui concerne les certificats d'économie d'énergie, sur le domaine de l'éclairage public nous nous apercevons que les gains sont substantiels puisque que par rapport à 2021, les gains ont été de 43% supplémentaires en matière de CEE. Pour le reste, ce sont les travaux liés essentiellement aux infrastructures bâtementaires.

Le calcul, je ne sais pas exactement comment il se fait, mais en tout cas il est basé sur ce que nous appelons le kilowatt/heure « cumac » (le kilowatt/heure cumulé actualisé) qui est un système normé qui débouche sur ces certificats d'économie d'énergie et qui est transformé en argent.

Le SIGERLy participe aussi à la gestion d'installations photovoltaïques. Cela ne représente pas des choses énormes, il y a une quinzaine d'installations photovoltaïques sur 8 communes donc cela pèse 134 000 € de photovoltaïque, d'énergie photovoltaïque vendue chaque année.

Les missions complémentaires du SIGERLy : la gestion de la taxe communale de la consommation finale, c'est-à-dire qu'il gère les taxes au profit des communes et il reverse ensuite ce qu'il encaisse auprès des communes. Il gère aussi les redevances annuelles d'occupation du domaine public, en l'occurrence pour tous les réseaux qui sont sur les domaines publics et puis, bien entendu, comme je l'ai signalé, il assure une fonction de groupement de commandes d'achat d'énergie, notamment avec le « Gaz de Bordeaux » ce qui, compte tenu du volume de ces commandes, peut générer des gains assez substantiels, ce qui fait que, comme cela a été dit en début de séance sur l'énergie, en fait, l'augmentation budgétaire de l'énergie en 2023 (nous l'avons évoqué tout à l'heure) n'est pas considérable. C'est de l'ordre de 15%, cela a été évalué à 15%, grâce à ces systèmes de groupements de commande au profit des communes. Voilà ce que je voulais vous dire.

Pour le reste, il y a le site du SIGERLy que l'on peut consulter. C'est assez dense, c'est assez fouillé, il y a beaucoup de chiffres, donc si vous avez un peu de temps, vous allez voir les gigawatts/heure, les kilowatts/heure...

M. Serge BÉRARD : C'est très technique. Merci Bruno pour cette belle présentation également. Est-ce qu'il y a des questions ?

Mme Isabelle WEULERSSE : Pardon de remettre le sujet sur la table mais j'ai trouvé le graphique de la page 33 très intéressant sauf qu'effectivement il concerne l'ensemble du SIGERLy donc si nous pouvions l'avoir pour la Commune de Brignais se serait magnifique puisque comme nous adhérons au CEP, je pense que nous devons avoir exactement la même chose. C'était ça que je cherchais à avoir mais apparemment nous ne l'avons que pour le SIGERLy.

M. Serge BÉRARD : Nous avons indiqué que nous allons vous les donner.

M. Bruno THUET : Nous les avons puisque nous travaillons avec le SIGERLy.

Mme Isabelle WEULERSSE : C'est ce que j'attendais ; vous les avez mais moi je ne les ai pas.

M. Bruno THUET : Nous demanderons au service de nous sortir les éléments.

M. Serge BÉRARD : Je les ai et je vous ai dit que nous allions vous les communiquer tout à l'heure ; je réitère.

Mme Isabelle WEULERSSE : J'ai une deuxième question qui ne concerne pas forcément le SIGERLy mais ça concerne des nouvelles de la ferme photovoltaïque puisque peut-être que cette énergie aujourd'hui pourrait être intéressante ; encore plus intéressante qu'il y a quelques mois donc je voulais avoir des nouvelles ; savoir où nous en étions.

M. Serge BÉRARD : Nous avons eu l'information selon laquelle la CRE a validé le projet et nous attendons un retour un peu plus formel. J'avais demandé à M. BLAIN de reprendre contact avec notre partenaire sur cette affaire, en tout cas l'opérateur, qui nous a répondu qu'effectivement nous avions eu l'accord de la CRE et quant aux travaux pour l'instant, il n'y a pas de calendrier.

M. Philippe BLAIN : Vous avez tout dit, M. le Maire. *Dans le cadre d'une suspension de séance, je n'ai rien à ajouter. Nous nous sommes donc rapprochés d'ENGIE GREEN, et vous savez que le dossier n'avait pas été lauréat lors de deux voire trois CRE, c'est tous les 6 mois les Commissions de Régulation de l'Energie et il l'a donc été fin juillet.*

Après ENGIE nous doit aujourd'hui les modalités pratiques et surtout, le rétroplanning de l'opération.

M. Serge BÉRARD : Nous avons prévu de prendre contact avec les riverains (en même temps ils sont touchés par la fameuse antenne) et nous avons un sujet autour de qu'on peut faire par rapport à la végétalisation du site et nous devons également les informer de la décision qui a été prise mais nous attendons d'avoir les éléments un peu plus formels pour avoir quelque chose à dire.

Nous aurons l'occasion de leur rappeler qu'effectivement la CRE a adopté le projet dans la forme qui avait été prévue lors de la présentation qui a été faite après réajustement des puissances et de la surface de panneaux.

Mme Solange VENDITTELLI : Excuse-moi, je ne l'ai pas dit au début, j'ai deux petites questions. Une concerne les vélos qui se garent à la SNCF. Il y a beaucoup de personnes qui m'ont dit qu'elles n'osaient plus garer leur vélo car c'est cassé. Qui est-ce qui doit réparer ? C'est la Commune ou c'est la SNCF ?

M. Serge BÉRARD : C'est la SNCF.

Mme Solange VENDITTELLI : Pouvez-vous intervenir auprès de la SNCF ?

M. Serge BÉRARD : Alors nous avons eu aussi des vols donc nous sommes préoccupés par...

Mme Solange VENDITTELLI : Oui, réparer déjà.

M. Serge BÉRARD : Je n'avais pas la dernière information mais c'est noté, nous allons relancer.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui parce que si nous ne demandons pas de réparer ils ne répareront pas.

M. Serge BÉRARD : Oui c'est sûr qu'il faut que nous nous donnions les moyens d'accueillir les vélos.

Mme Solange VENDITTELLI : Surtout en ce moment où il n'y a plus d'essence. La deuxième question concerne le chemin des Armonettes. J'ai appris par une de mes amies qu'une réunion était prévue. Je n'ai pas reçu d'invitation à cette réunion.

M. Serge BÉRARD : Normalement tous ceux qui étaient conviés la dernière fois...

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne suis pas invitée.

M. Serge BÉRARD : Mais si, bien sûr.

Mme Solange VENDITTELLI : Mais non, j'étais présente à la première réunion et je suis élue. Je pense que nous aurions pu être invités à cette réunion.

M. Serge BÉRARD : Honnêtement, je suis resté sur l'idée que l'invitation avait été envoyée à tous ceux qui avaient été invités la première fois.

Mme Solange VENDITTELLI : Non, vous m'avez encore oubliée.

M. Serge BÉRARD : Si ce n'est pas le cas, nous allons régulariser.

M. Philippe BLAIN : Je vérifie et si nécessaire nous régularisons.

Mme Solange VENDITTELLI : Vous avez oublié aussi, excusez-moi, que vous deviez nous inviter pour les bassins écrêteurs à une réunion pour nous expliquer puisque nous n'avons pas été invités, nous avons été oubliés.

M. Serge BÉRARD : Je vous ai dit que nous étions en train d'organiser, j'en ai parlé avec le SMAGGA, une date, ce qui n'est pas simple, pour vous inviter spécifiquement.

Mme Solange VENDITTELLI : Je croyais que c'était vous qui alliez nous faire la présentation.

M. Serge BÉRARD : Oui mais il y aura certainement aussi les services s'ils peuvent car c'est quand même intéressant d'avoir le point de vue des techniciens sur certains sujets qui sont quand même assez techniques mais chose promise chose due, vous aurez cette rencontre.

Mme Solange VENDITTELLI : Merci.

Mme Sylvie GUINET : Moi ça concerne la réunion publique du 28 septembre sur la zone à projet. Il me semble avoir compris que la restitution, nous la trouvions sur le site.

M. Serge BÉRARD : Nous avons fait cela en toute transparence donc l'idée c'est effectivement de rendre disponible les informations. Je ne sais pas, Valérie ?

Mme Valérie GRILLON : Mme GUINET, ça sera mis sur le site. Les services n'ont pas eu le temps de le faire mais ce sera mis sur le site, oui.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas d'autres questions, j'ai quelques informations à vous donner. Tout d'abord, nous avons eu un excellent Congrès des Maires à Brignais aujourd'hui.

C'était formidable de recevoir plus de 200 Maires avec de nombreux élus, quelques personnalités intéressantes, le Préfet qui était là, le sous-Préfet et j'ai eu la joie de pouvoir parler, en votre nom, de notre belle Ville de Brignais. Cette journée était assez chargée, on va dire, mais très positive, je pense, pour l'image de notre Commune puisque tous ceux que j'ai rencontrés étaient très heureux de découvrir le site tel qu'il a été aménagé, découvrir notre préau sportif puisque nous avons fait une photo de l'ensemble des Maires sur le stade, dont la pelouse est à peu près requinquée, au passage. Donc vraiment une excellente journée ; que ce soit les exposants ou les intervenants, ils ont été ravis de ce travail et de ces partages.

Deuxième information, rapidement, vous savez que nous avons été, depuis le début de ce mandat, il y avait une question qui se posait autour du déplacement éventuel de la Maison médicale de garde. Nous sommes en contact depuis 2 ans avec le Président et nous avons fini par trouver des locaux et un investisseur pour aménager des locaux dans lesquels ils pouvaient être accueillis.

Pour situer le local, c'était à hauteur du rond-point Pignol, dans le bâtiment Villogia donc a priori c'est un local qui satisfaisait pleinement les médecins et finalement après discussions, le Président après avoir discuté avec son Assemblée (ou son Conseil d'administration) a considéré que finalement, en prenant en compte un élément qu'il n'avait pas lorsqu'ils étaient dans cette réflexion, à savoir que la crise Covid a modifié le comportement des patients, ils ont un peu moins de monde et donc, dans ce contexte-là, ils préfèrent rester là où ils sont actuellement.

Nous leur avons bien entendu précisé que nous étions à leur disposition ; que nous le regrettions un peu parce que c'est un local qui était en rez-de-chaussée, très accessible avec un parking mais je pense qu'ils ont leurs propres raisons et nous ne nous permettrons pas de porter un jugement là-dessus. C'était pour information parce que c'est un sujet qui avait pas mal animé notre Conseil.

Peut-être Anne-Claire, un mot sur les horaires de la médiathèque ou comment les choses ont évolué ? Où en sommes-nous ? Puisque nous avons eu cette inauguration très sympathique de la rénovation hier soir.

Mme Anne-Claire ROUANET : Oui, merci M. le Maire. En fait je voulais prendre la parole parce que le 6 juillet dernier, Mme GUINET, vous avez protesté contre les horaires réduits de la médiathèque en matière d'ouverture au public pendant l'été et vous avez ajouté à ce moment-là, que la médiathèque était, je cite vos propos « de manière générale plus ouverte sous l'ancien mandat qu'aujourd'hui » donc je me permets de vous apporter une réponse.

Concernant le premier point, les horaires réduits d'été, c'est-à-dire une ouverture en continu tout l'été, mais réduite à 1 jour et demi, donc les mercredis en journée et les samedis matin, eh bien ces horaires ont été mis en place sous l'ancien mandat, donc par vous en 2019 avec, pour objectif évidemment d'ouvrir plus longtemps pour tous.

Ce dispositif a eu pour effet d'augmenter la fréquentation des publics sur l'été, de l'ordre de 15% entre 2018 et 2019, avec un indice de satisfaction global et, bien entendu ensuite vous le savez, il y a eu la période de Covid et nous ne manquerons pas de continuer à vous informer sur la fréquentation de la médiathèque en été.

Concernant le deuxième point, en accord avec le vote de ce Conseil municipal, la médiathèque est, depuis sa réouverture, le 26 septembre dernier, ouverte 5 heures de plus par semaine donc 4 heures le samedi après-midi jusqu'à 17 h et 1 heure de plus le mercredi matin. Nous notons qu'à ce jour la fréquentation globale est à la hausse et que les usagers sont satisfaits des horaires proposés et puis également, comme vient de le dire M. le Maire, ils sont satisfaits du résultat des travaux de rénovation. Voilà, je vous remercie.

M. Serge BÉRARD : S'il n'y a pas de réaction, Valérie GRILLON à propos du bureau d'études.

Mme Valérie GRILLON : Oui, c'est une information sur la continuité de la modification du PLU. Nous l'avons attribué à un bureau d'études. Lorsque nous avons fait l'appel d'offres, un bureau avait répondu défavorablement à la demande. Un autre avait répondu favorablement et nous n'avions donc qu'une seule réponse. Nous avons relancé plusieurs bureaux d'études pour lesquels nous avons eu une seconde offre. Sur ce bureau d'études, c'était une co-équipe ; deux bureaux d'études répondaient et ils ont répondu un peu dans l'urgence, ce qui va expliquer la suite.

Nous avons retenu un bureau, le bureau CITADIA qui répond très favorablement à notre cahier des charges en assistant à des réunions de concertation, des réunions publiques et surtout, à une demande très précise qui était le repérage et les évaluations de tout ce qui était espaces boisés, espaces remarquables puisque nous avons remarqué que sur le PLU il y avait quelques oublis, pas mal d'oublis.

Nous refaisons donc un repérage complet de tout ce qui est espaces verts et espaces remarquables. Pour cela, il s'est associé à un bureau d'études spécialisé et le second qui a répondu en co-partenariat allons-nous dire, n'a pas été retenu parce qu'il a fait sa présentation dans l'urgence, ce qui explique un dossier assez pauvre avec très peu de prise en compte de notre volonté de faire participer la population à l'élaboration de ce PLU et très peu de réunions en COPIIL et COTECH.

C'est donc le bureau CITADIA qui a été retenu pour une prestation globale, pour CITADIA uniquement de 19 250 €, et pour la partie environnementale avec laquelle il se fait aider, donc c'est le bureau d'études EVEN, pour 9 810 €, soit un total TTC (là je vous ai parlé en TTC) de 29 025 €. Pour l'instant, il démarre l'étude donc quand il y aura des avancées et des choses à préciser nous commencerons à faire des réunions COPIIL et COTECH et puis nous vous associerons bien sûr, aux modifications du PLU.

M. Serge BÉRARD : Pour rappel, le PLU a été voté il y a un peu plus de 2 ans et forcément il y a des choses qui sont à corriger ; c'est très complexe un PLU, il y a beaucoup de choses dedans ; donc forts des retours que nous avons pu avoir, nous avons commencé à travailler.

Mme Valérie GRILLON : C'est aussi pour faciliter le travail des instructeurs qui ont utilisé ce PLU depuis maintenant presque 18 mois et qui nous ont fait remonter des incohérences ou des imprécisions, ce qui est un peu normal. A l'usage on se rend compte des choses qui dysfonctionnent, donc c'est aussi pour recadrer tous les règlements, qu'ils soient lisibles et interprétés surtout de la même façon, quel que soit l'instructeur.

M. Serge BÉRARD : Merci Mme GRILLON. Une dernière information.

Nous allons avoir une petite évolution dans notre exécutif communal puisque Anne-Charlotte DANNEEL a fait part du fait qu'elle avait du mal à remplir sa mission de déléguée au commerce, qui était une tâche bien difficile du fait de l'évolution de sa carrière professionnelle. Je tiens à remercier Anne-Charlotte pour ce travail pendant 2 ans.

Je pense que nous avons un bon repositionnement du commerce à Brignais avec une association qui s'est relancée, avec pas mal de choses qui sont mises en place. Bien sûr c'est le début d'un long travail qui devra être pérennisé donc face à cette démission mais dans la joie de garder quand même Anne-Charlotte parmi nous, nous profiterons de son expérience de travail qu'elle a fait ces premières années, nous avons donc proposé à un élu, en l'occurrence Éric JACQUET, de prendre cette délégation de commerce. Il l'a acceptée, donc nous aurons prochainement des délibérations qui concerneront les conséquences, notamment en termes de Commissions puisqu'il va prendre la place d'Anne-Charlotte dans les Commissions dans lequel le commerce était traité et également une habituelle délibération qui porte sur les indemnités des élus.

Pour ce qui me concerne, ce Conseil municipal est terminé.

Mme Solange VENDITTELLI : Quelle Commission s'occupe du commerce ?

M. Serge BÉRARD : La Commission n°4.

Mme Solange VENDITTELLI : Animation. Je voulais demander aussi, je pense que mon voisin ne se plaint pas de moi, je ne mords pas jusqu'à maintenant, mais je voudrais savoir pourquoi nous avons déplacé Éric JACQUET ?

M. Serge BÉRARD : Pour l'instant aujourd'hui il n'est pas là, Éric JACQUET.

Mme Solange VENDITTELLI : Au niveau des autres Commissions, comment cela va se passer ?

M. Serge BÉRARD : A priori, j'ai eu l'occasion d'échanger avec Lionel BRUNEL à ce sujet et pour nous, le nombre de places dans les Commissions ne change pas, donc je vais demander de nous proposer des noms puisqu'Éric JACQUET va quitter les deux Commissions dans lesquelles il se trouvait pour être en Commission n°4. Nous allons donc proposer de nommer, de proposer des noms et ce sera l'objet de cette délibération, de telle manière que vous ayez toujours le même nombre de postes dans les Commissions concernées.

Mme Solange VENDITTELLI : Il y a quelque chose que je ne comprends pas, ou pas bien. Déjà vous l'avez changé de place, ça me gêne un petit peu parce que je ne mords pas.

M. Serge BÉRARD : Nous pouvons changer.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui mais je veux dire, je trouve cela un petit peu désobligeant et puis comment cela se passe parce qu'il fait toujours partie de la liste « Brignais ensemble ». Quand vous allez présenter le délégué au commerce vous présenterez M. Éric JACQUET délégué au commerce de la liste « Brignais ensemble ». Nous sommes bien d'accord ? Ou je n'ai pas tout compris ?

M. Serge BÉRARD : Ecoutez, je ne veux pas rentrer dans ce débat-là mais la question est simple. Éric JACQUET, lorsqu'il a accepté de nous rejoindre, donc il fait partie aujourd'hui du groupe municipal qui détient l'exécutif, voilà, point.

Mme Solange VENDITTELLI : Oui mais après c'est sur l'éthique et l'égalité ; d'ailleurs nous attendons toujours le Comité d'éthique, nous allons peut-être l'avoir bientôt.

M. Serge BÉRARD : Je vous ai proposé des dates.

Mme Solange VENDITTELLI : J'en ai entendu parler, oui. La Préfecture, si j'ai bien compris ; mais je ne suis pas la seule à vouloir comprendre.

M. Serge BÉRARD : Oui bien sûr.

Mme Solange VENDITTELLI : Nous avons des « téléspectateurs » sur Facebook qui ne comprennent pas. J'aimerais bien que vous m'expliquiez et en même temps à eux, qu'il est toujours sur la liste « Brignais ensemble » mais qu'il ne fera plus les Commissions avec nous.

M. Serge BÉRARD : Je pense que vous êtes confrontée à ça, vous pouvez prendre connaissance des textes qui régissent l'ensemble...

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne les connais pas, comme la plupart des Brignairots.

M. Serge BÉRARD : Je vais vous dire, il y a une chose qui est simple qui va vous permettre de tout comprendre, c'est que dès l'instant où on devient élu municipal, on a son libre arbitre. Nous votons donc avec qui nous voulons, on vit sa vie, comme on le souhaite, c'est-à-dire que tous les élus ont leur libre arbitre dans un Conseil municipal. Nous ne sommes attachés à rien.

Mme Solange VENDITTELLI : Je suis d'accord.

M. Serge BÉRARD : C'est le principe. A partir de ce principe-là, un élu nous a proposé de travailler avec nous et nous avons considéré, face à la succession qui devait être assurée, qu'il avait un profil qui correspondait bien à l'intérêt de Brignais.

Mme Solange VENDITTELLI : Je pense, oui.

M. Serge BÉRARD : A partir du moment où il a souhaité nous rejoindre pour repartager avec nous cette action dans l'exécutif, il est le bienvenu et il exerce son libre arbitre. Il n'y a pas grand-chose de plus à dire.

Mme Sylvie GUINET : Il y a deux choses différentes, effectivement la vie au sein du Conseil municipal, 33 élus...mais il y a aussi la personne qui s'est présentée sur une liste qui, vis-à-vis de la Préfecture est donc positionnée tel quel sur la liste « Brignais ensemble » et qui n'a pas démissionné donc qui officiellement est encore « Brignais ensemble ». Nous sommes sur deux terrains différents. Effectivement, il est libre de faire ce qu'il veut mais il est quand même sur la liste « Brignais ensemble ».

M. Serge BÉRARD : Si vous considérez qu'il est sur la liste « Brignais ensemble », affichez-le sur la liste « Brignais ensemble ». Nous, nous l'afficherons dans le cadre, sur tous nos supports médiatiques, sur le site web...dans le groupe municipal.

Mme Sylvie GUINET : C'est un arrangement comme vous avez l'habitude d'en faire.

M. Serge BÉRARD : Non, ce n'est pas un arrangement. Voilà, il a son libre arbitre, il a fait son choix, il nous rejoint, il fait partie d'un nouveau groupe. Après si vous jugez qu'il y a un problème, je ne sais pas d'ordre juridique, parce que si nous sommes dans la symbolique ou dans l'émotion nous pouvons en parler des heures. Les textes sont simples. Chacun élu a son libre arbitre donc il a rejoint notre groupe, il est dans cet autre groupe et voilà. Je ne veux pas rentrer plus loin.

Mme Sylvie GUINET : Nous sommes tout à fait d'accord avec vous, M. le Maire, sur son libre arbitre mais reconnaissez et dites-le que normalement il est sur la liste « Brignais ensemble ». Il n'a pas démissionné de sa liste donc il est encore « Brignais ensemble » ; dites-le. Dites pour une fois quelque chose de vrai.

M. Serge BÉRARD : Je vais dire quelque chose de vrai, M. Éric JACQUET a rejoint la liste « Parlons Brignais ». Le reste, je ne sais pas ce que ça veut dire. Cette histoire de démission...ça n'existe pas. Nous avons fait en sorte, bien entendu, lorsque la question s'est posée, nous pouvions avoir un doute juridique et nous avons regardé les textes en la matière sur cette démarche qui est engagée, fondée sur le libre arbitre d'un élu, ne pose aucun problème juridique. Après vous pouvez toujours construire des mécanismes intellectuels mais qui n'existent pas dans la réalité juridique du fonctionnement d'un Conseil municipal.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne savais pas que nous avions le droit de changer de groupe.

M. Serge BÉRARD : Ce n'est pas la première fois que cela arrive. J'en ai parlé avec une personne, elle n'est pas là, elle aurait pu le dire, Christiane CONSTANT, qui a connu ça dans le passé.

Mme Solange VENDITTELLI : Je ne mets pas en cause le travail, il ne pourra faire que mieux au niveau des commerces parce que ça se passe très mal aujourd'hui ; j'en entends beaucoup parler.

M. Serge BÉRARD : Vous pouvez travailler avec nous d'ailleurs pour améliorer les choses aussi, vous êtes la bienvenue. M. BRUNEL veut s'exprimer ?

M. Lionel BRUNEL : Oui, M. le Maire. Exceptionnellement je vais m'exprimer par écrit puisque c'est quelque chose qui a été réalisé par l'ensemble des membres de la liste et donc de façon à ne pas travestir ou trahir la position des gens, je préfère passer au mode de lecture et vous m'en excuserez.

« Curieusement, après le renoncement à sa fonction de votre conseillère au délégué du commerce, vous n'aviez personne dans votre équipe pour reprendre cette délégation. Heureusement, vous avez remarqué la qualité des membres des autres listes siégeant au Conseil municipal et vous y avez trouvé un successeur compétent dans la liste « Brignais ensemble ». Tant mieux pour notre Commune. Ce qui est dommage, j'allais dire comme d'habitude, c'est la méthode employée pour arriver à vos fins, M. le Maire.

Nous ne manquons pas de moyens de communication, d'instances, d'échanges, il est donc assez facile de se parler, de discuter.

Dans le cas qui nous intéresse, au lieu d'échanger avec notre liste et de voir comment il était possible de travailler ensemble pour le bien commun des habitants, vous avez privilégié le recrutement de votre tout nouveau conseiller en catimini, un échange à minuit issu du dernier Conseil municipal. C'est dommage car dans ces conditions, ce qui pourrait être un signe d'ouverture et de travail en commun ressemble plutôt à un débauchage, méthode que nos concitoyens n'apprécient pas vraiment et qui les poussent de plus en plus vers une abstention galopante.

Oui, c'est vraiment dommage et ce n'est pas la première fois que nous déplorons les écarts entre ce que vous prônez, l'échange, la concertation, la discussion et la réalité des faits et des actes. Il nous semble que les oppositions qui siègent dans ce Conseil sont plutôt ouvertes et fortes de propositions. Elles gardent aussi et c'est heureux en démocratie, un rôle de garde-fou et d'alerte sur les choix discutables de la majorité.

Une fois que j'ai dit ça, je vais vous proposer de méditer sur une citation puisque nous sommes en France, nous finissons toujours par des citations. Je vais prendre « une fois n'est pas coutume » et ça plaira à certains, une citation de Pierre-Mendès France qui disait que « la démocratie c'est beaucoup plus que la pratique des élections et du gouvernement par la majorité. Certains types demeurent, de vertus, de scrupules, de sens civiques et de respect des adversaires et c'est avant tout un code moral. Je vous invite à méditer cela ».

M. Serge BÉRARD : M. BRUNEL, j'ai échangé avec M. JACQUET qui a souhaité nous rejoindre parce que je pense qu'il a trouvé dans notre groupe, des personnes avec qui partager des valeurs, une éthique, et dans lequel il se trouve bien ou il pense se trouver bien et pour moi, c'est essentiel. Je rappelle que personnellement, j'ai fait partie du groupe duquel vous êtes originaire, et je l'ai quitté à un moment donné ; cette histoire vous la connaissez. Je l'ai quitté parce que je ne trouvais pas dans le groupe dans lequel j'étais justement, le cadre éthique, l'état d'esprit, le mode de fonctionnement, le respect des uns et des autres auxquels j'étais attaché et je l'ai quitté pour créer un autre groupe. J'ai donc rejoint d'une certaine manière un autre groupe et je trouve que c'est tout à fait normal, c'est ça justement la démocratie et je vais vous dire, en matière de politique, de tout ce que j'ai retenu jusqu'à présent, c'est que la seule loyauté qu'on a, c'est vis-à-vis de soi-même ; quand on se regarde le matin dans une glace, si on est fier de ce qu'on fait.

Je pense que M. JACQUET a certainement de bonnes raisons pour, à un moment donné, avoir fait un autre choix. Je ne veux pas le commenter, il n'est pas là et je ne veux pas rentrer dans les polémiques et sachez que cette citation, je la partage, mais en l'occurrence elle ne s'applique pas à la situation actuelle puisque nous sommes dans un tout autre cadre et M. JACQUET est un homme libre qui a fait son choix. Il va participer effectivement, parce que je pense qu'il en a la compétence, à la réussite de notre projet municipal et à la réussite de notre Commune.

M. Lionel BRUNEL : Ce qui est intéressant quand vous prenez la parole, c'est que vous avez une façon extrêmement à vous de travestir ce que les gens disent pour le tourner d'une façon qui n'est pas identique à ce que nous avons dit.

M. Serge BÉRARD : M. BRUNEL, nous nous sommes dit ce que nous avons à nous dire. Ecrivez, validez les textes, regardez. J'ai un courrier de M. JACQUET qui me dit qu'il souhaite nous rejoindre. Je ne sais pas s'il vous a écrit ou pas, voilà, j'en reste là et pour moi les choses sont claires selon les principes que j'ai eu l'occasion d'évoquer pendant ces échanges.

M. Lionel BRUNEL : Nous avons eu les échanges que nous avons dû avoir avec M. JACQUET, avec vous, ... je dis que le contenu de ce texte ne remet nullement en cause les capacités d'Éric JACQUET à travailler à gauche et à droite ; ce que je remets en cause, M. le Maire, c'est votre comportement par rapport aux oppositions.

M. Serge BÉRARD : Ecoutez, de toute façon mon comportement est en cause depuis le début. Alors je vais vous faire une proposition ; si vous voulez nous rejoindre pour mener des actions nous pouvons y réfléchir, vous êtes les bienvenus, comme M. JACQUET, il n'y a aucun problème avec ça.

M. Lionel BRUNEL : Mais c'est ce que nous faisons déjà. Nous venons régulièrement à un certain nombre de réunions, groupes de travail...et c'est ce que nous reprecisons dans le texte. Nous travaillons sur énormément de points dans un esprit de collaboration et quand nous ne sommes pas d'accord avec vos choix qui sont sommes toute respectables mais qui ne sont pas les nôtres, nous le disons.

M. Serge BÉRARD : Mais nous l'avons toujours accepté. Je pense que nous allons rester sur ces paroles et je vous souhaite à tous une bonne soirée et nous concluons ce Conseil municipal.

La séance est levée à 22 h 46

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 19 octobre 2022	
Signataires	Émargement
Serge BÉRARD (Maire)	Le 16 novembre 2022 
Anne-Marie MANDRONI (Secrétaire du Conseil municipal du 19 octobre 2022)	Le 16 novembre 2022 